

**Plan Local d'Éducation
à la Nature
de l'Agglo Seine-Eure**



**seine
-eure**
agglo



Préambule

Consciente des enjeux environnementaux liés à la biodiversité et souhaitant développer les actions à caractère éducatif sur son territoire, l'Agglo Seine-Eure se dote en 2026, d'un Plan Local d'Éducation à la Nature (PLEN). Il a été conçu en collaboration avec les différentes parties prenantes. De mars à juin 2025, un travail de concertation avec l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire et des services de l'Agglo a établi cette proposition de Plan Local d'Éducation à la Nature.





Sommaire

I — L'éducation à la nature au cœur des enjeux de notre société p.4

II — Développer une vision partagée et agir collectivement p.7
en faveur de l'éducation à la nature

III — Quelles solutions pour agir ? p.9

IV — Les actions du PLEN p.11

1 - « L'éducation à la nature : Partout et tout le temps » p.12

Voie de passage A : La petite enfance

Voie de passage B : L'enfant en milieu scolaire

Voie de passage C : Sur le temps des loisirs

Voie de passage D : La famille

Voie de passage E : L'entreprise

2 - « Accompagner et appuyer les acteurs » p.42

Voie de passage F : Développer la formation

Voie de passage G : Donner accès à la nature

Voie de passage H : Donner accès aux outils

3 - « Socle de l'action collective » p.58

Voie de passage I : Mettre les acteurs en réseau

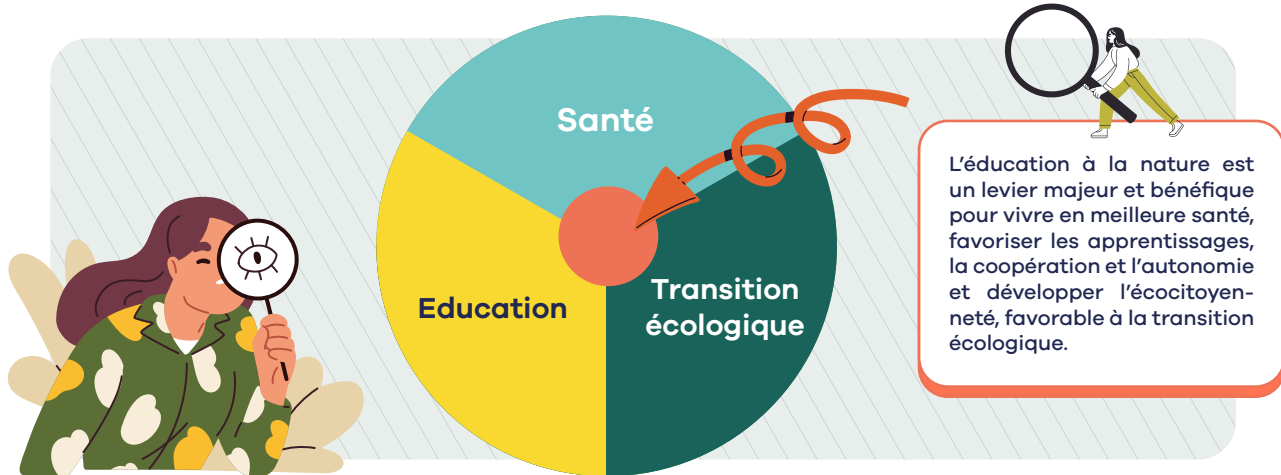
Voie de passage J : Communiquer

Voie de passage K : Gouvernance et financement

Ils peuvent vous aider ! p.70



I — L'éducation à la nature au cœur des enjeux de notre société



Un constat sans appel

Les spécialistes, qu'ils soient pédagogues, écologues, médecins ou pédopsychiatres, sont unanimes : **nous fréquentons et connaissons de moins en moins la nature**. L'américain Richard Louv a même décrit de façon très complète ce qu'il nomme lui-même "le syndrome de manque de nature". Ce concept décrit les effets liés à la diminution du temps passé en extérieur et au contact du vivant. Le médecin québécois François Cardinal précise : " Le déficit de nature est une maladie ! ".

Cette évolution s'explique en grande partie par les transformations de nos modes de vie plus urbains ainsi que par l'évolution de nos activités liée, notamment, à l'essor des outils numériques.

Les activités extérieures se faisant de plus en plus rares, qu'elles soient dans le milieu scolaire ou familial, occasionnent une **diminution de fréquentation spontanée de la nature**, autrefois plus courantes dans notre quotidien. Aujourd'hui, le recours aux milieux naturels comme supports d'apprentissage ou d'activités éducatives se raréfie, ce qui accentue la **perte progressive de connaissances naturalistes**.



Santé

De nombreuses études scientifiques démontrent les bienfaits du contact avec la nature sur le bien-être, la santé physique et mentale et ce à tous les âges de la vie :

Chez les **enfants**, il favorise le développement des défenses immunitaires, améliore leurs capacités motrices et sensorielles ainsi que leur capacité à se positionner à l'âge adulte comme des citoyens outillés pour participer à la préservation de la biodiversité.

Chez les **adultes**, la nature a des effets bénéfiques sur le système cardio-vasculaire et contribue à réduire le stress.

Pour les **personnes âgées**, elle contribue au maintien de l'autonomie, de la mobilité et du bien-être global.

On se rend compte aujourd'hui que la carence de nature participe à des pathologies chez l'enfant : déficit de l'attention, obésité, troubles du comportement, désordres liés au stress...

Le paradoxe de notre époque apparaît alors comme une évidence : jamais les bénéfices du contact avec la nature n'ont été aussi bien identifiés, et pourtant jamais nous, enfants comme adultes, n'en avons été autant éloignés.



Transition écologique

Le contact direct avec la nature favorise l'émergence d'une **conscience écologique et d'un sentiment d'appartenance au vivant**. En découvrant les milieux naturels, les individus développent une meilleure compréhension des équilibres écologiques et des enjeux environnementaux.

Connaître la nature et savoir nommer les composantes naturelles de notre environnement nous relie au monde et nous ancre dans notre milieu de vie. De même, la connaissance de notre patrimoine naturel (nos mares, les fleurs de nos talus, les arbres remarquables de notre ville, les papillons de notre jardin...) nous relie à notre territoire.

Cette relation sensible et concrète à la nature encourage l'adoption de comportements responsables, respectueux des ressources et de la biodiversité, et participe à la construction d'une citoyenneté engagée en faveur de la transition écologique.



Education

Les pédopsychiatres soulignent que, **dans la nature, l'enfant se construit** : il y développe ses sens, son empathie, sa sensibilité, sa créativité, son imaginaire ; il découvre, observe, expérimente, appréhende les rythmes, les cycles, le vivant comme le non-vivant.

Les enseignants et les éducateurs reconnaissent également que la nature est une source infinie de situations éducatives, aussi bien pour les sciences que pour l'activité physique et motrice, les mathématiques, la géographie ou encore l'apprentissage de la citoyenneté. Les expériences vécues en extérieur, dans des environnements riches et variés, stimulent notamment la curiosité, la capacité d'observation, tout en favorisant l'autonomie, la coopération et la confiance en soi.

Elles permettent ainsi de développer des compétences transversales essentielles et de redonner du sens aux apprentissages en les reliant à des situations concrètes et vécues.

L'éducation au contact de la nature constitue ainsi un formidable levier d'apprentissage et d'épanouissement personnel.

Des centaines d'études démontrent les bienfaits de la nature sur la santé physique et mentale et sur la nécessité d'intégrer la nature dans les processus d'éducation, **tout au long de la vie et dans tous les cadres éducatifs.**

"En tant qu'être humain, nous avons besoin d'expériences de nature directe ; nous avons besoin de sens affûtés pour nous sentir pleinement en vie. [...] à l'âge de l'information, des informations vitales manquent. La nature fait sentir, entendre, goûter et voir."

Richard Louv
"Last Child in the woods"

À la croisée de nombreux enjeux, l'éducation à la nature constitue un **levier transversal au service des trois grandes ambitions du projet de territoire de l'Agglo Seine-Eure : agir pour un territoire de bien-être, favoriser l'épanouissement personnel et collectif, et construire une économie durable ancrée localement, en valorisant les acteurs du territoire et leurs savoir-faire.** Elle s'inscrit pleinement en cohérence avec les politiques publiques déjà engagées, qu'elles soient environnementales (Projet Climat Air Energie Territorial, Trame Verte et Bleue, Territoire Engagé pour la Nature), agricoles (Plan Alimentaire Territorial), économiques (tourisme, RSE, économie circulaire et économie sociale et solidaire), éducatives, sociales ou de santé (Projet éducatif social local, Contrat local de santé).

Dans ce cadre, dès 2025, l'Agglo Seine-Eure porte l'élaboration d'un Plan Local d'Éducation à la Nature.

Cette démarche collective et stratégique, conduite avec l'ensemble des acteurs volontaires du territoire, vise à structurer, renforcer et rendre visibles les actions menées sur le territoire pour reconnecter les habitants à la nature



II — Développer une vision partagée et agir collectivement en faveur de l'éducation à la nature

L'élaboration du PLEN repose sur un **travail participatif associant un large panel d'acteurs du territoire issus d'horizons variés** : entreprises, associations, éducation nationale, relais petite enfance, crèches, services de l'Agglo, fédérations de chasse et de pêche, organisations départementales et régionales (Département de l'Eure, Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable, Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement, Conservatoire d'Espaces Naturels), ainsi que des élus. **Cette diversité de structures et d'acteurs a permis d'élargir notre regard et de mieux identifier les besoins et attentes en termes d'éducation à la nature.** Les différents temps forts de la concertation ont réuni au total une cinquantaine de participants représentant près d'une trentaine de structures. Cette large participation témoigne d'une dynamique collective forte et d'un réel intérêt pour la démarche.

Fort de ce travail collaboratif, 43 actions, réparties en 3 grands axes ont été retenus afin d'agir à chaque étape de la vie, de la petite enfance à la retraite, en passant par le monde scolaire, les temps de loisirs et le monde professionnel. L'ambition est d'inscrire l'éducation à la nature dans les différents contextes du quotidien : au sein des structures d'accueil, à l'école, dans les associations, en entreprises, dans les communes, etc.

Ces actions visent plusieurs finalités complémentaires :

- Elles repensent et facilitent l'accès aux espaces de nature, en rendant visibles et connus les espaces naturels du territoire, en favorisant leur proximité avec les lieux de vie, en redonnant toute sa place à la nature ordinaire et en aménageant des espaces dédiés aux expériences de nature.
- Elles donnent aux porteurs de projets les moyens d'agir, en accompagnant les initiatives, en mutualisant les ressources, en développant des outils partagés, en soutenant financièrement les projets et en formant les professionnels et acteurs éducatifs.
- Elles privilégient les approches favorisant un contact direct avec la nature et une fréquentation régulière des milieux naturels, inscrites dans le temps long, condition essentielle pour créer un lien durable à la nature.

Grâce à ces actions, le PLEN :

→ entend inciter chaque acteur à s'engager dans son propre champ de compétences, en intégrant l'éducation à la nature dans les pratiques pédagogiques, éducatives, sociales, culturelles ou économiques.

→ contribue à structurer et animer un réseau d'acteurs, en favorisant la coopération, la complémentarité et le partage d'expériences, pour maintenir une dynamique territoriale forte et cohérente.

Ainsi, le PLEN s'inscrit dans une **logique de coopération et de cohérence territoriale, au service d'un objectif commun : favoriser l'émergence d'une véritable culture de la nature pour tous**. Défini pour une période de 5 ans, il constitue une feuille de route partagée destinée à guider les acteurs éducatifs du territoire et à inspirer les porteurs de projets souhaitant développer une ou plusieurs actions en faveur de l'éducation à la nature.



Le Plan Local d'Éducation à la Nature répond à un **triple enjeu : écologique, éducatif et de santé publique**. Il vise d'abord à prendre en compte les effets positifs reconnus de la nature sur la santé physique et mentale : réduction du stress, amélioration du bien-être, développement des capacités motrices et relationnelles. Il s'inscrit pleinement dans une démarche d'éducation tout au long de la vie, en développant des expériences pédagogiques concrètes adaptées à tous les âges et à tous les contextes. En ce sens, il permet de contribuer activement au maintien de la biodiversité sur le territoire, en favorisant une meilleure connaissance et une appropriation des milieux naturels par les habitants : en permettant à chacun d'habiter pleinement son territoire, il participe au réancrage des populations dans leur environnement proche et au rétablissement du lien sensible à la nature, car **mieux connaître le vivant, c'est se donner les moyens et le pouvoir d'agir pour la protéger**.

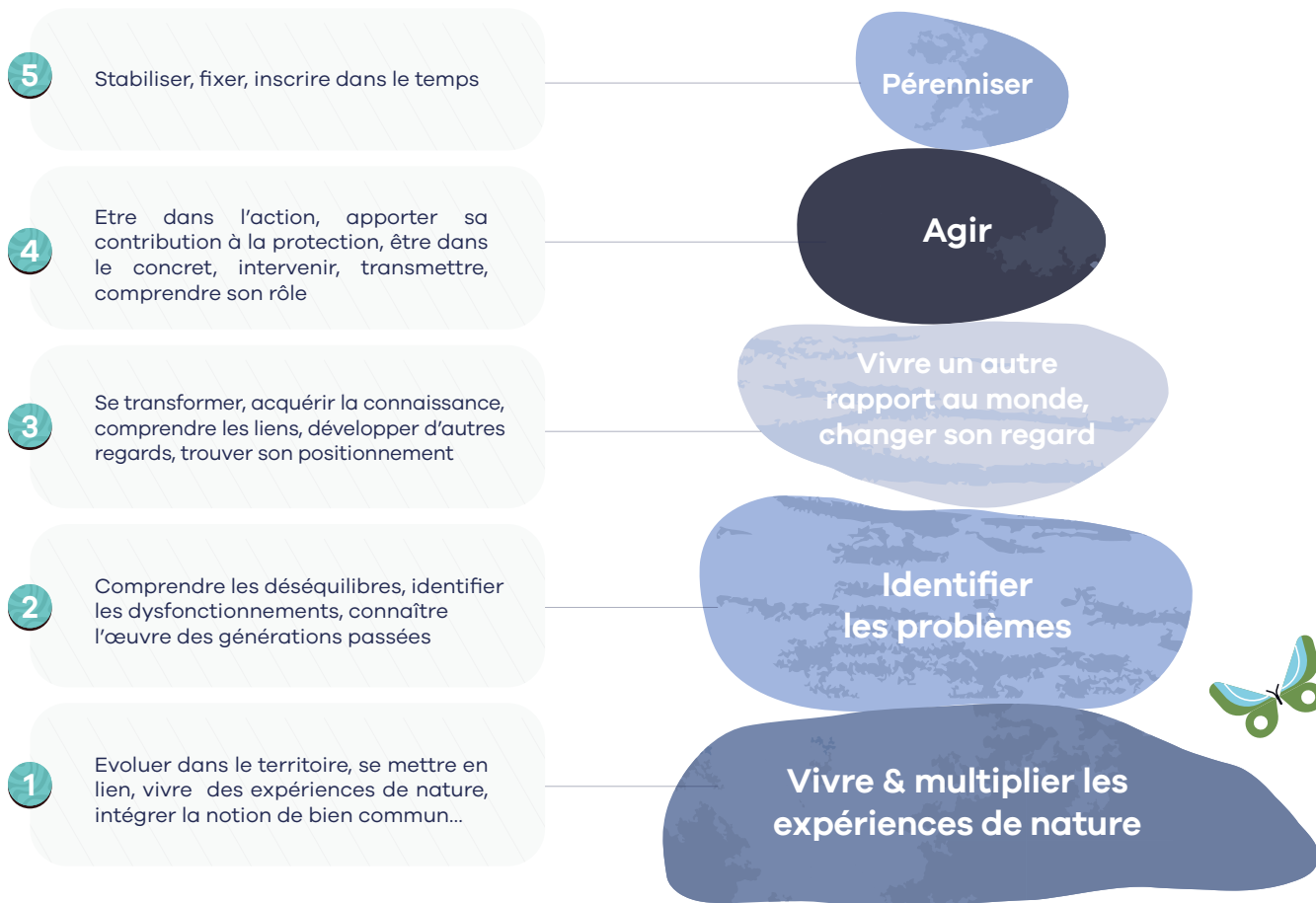
Finalement, **en facilitant l'accès à des expériences régulières de nature, le PLEN agit comme un levier pour une population en meilleure santé, plus épanouie et plus consciente des enjeux environnementaux.**

III — Quelles solutions pour agir ?

Une démarche étape par étape...

Éduquer à la nature englobe différentes pratiques qui, mises ensemble, contribuent à la construction chez un individu (enfant comme adulte) de son rapport à la Nature et au territoire. Ces différentes étapes se succèdent et s'imbriquent d'une certaine manière, que l'on peut illustrer

par un empilement de pierre comme un cairn*. Chaque acteur éducatif (enseignant, animateur, parent...), contribue ainsi à sa manière, et à son échelle, à l'équilibre du processus.





... basée sur des principes communs

→ Développer les expériences de nature

On entend par « expérience de nature » tout moment vécu au contact la nature où le sujet est conscient de ce qu'il fait et de ce qu'il vit. Nombreuses autrefois dans l'enfance, elles se raréfient aujourd'hui. Il convient de les multiplier et les diversifier au maximum. Parmi elles, les « expériences fondatrices », celles qui ont marqué notre propre enfance dans la nature : grimper dans les arbres, jouer dans la boue, tenir une grenouille dans sa main...

→ Appliquer la pédagogie active

Les principes de la pédagogie active ont fait leurs preuves. Il s'agit de rendre l'enfant acteur de son apprentissage. C'est la garantie d'une meilleure transmission des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être.

→ Diversifier les approches

En pédagogie comme en écologie, la diversité est synonyme de richesse. On sait aussi que tout individu a son fonctionnement propre sur le plan cognitif, émotionnel, corporel, social... En diversifiant les approches (naturalistes, scientifiques, artistiques, sensibles, ludiques, sportives...), on enrichit l'expérience de chacun et on favorise les apprentissages.

→ Fréquenter régulièrement et longtemps la nature

La construction de sa relation à la nature s'inscrit dans le temps. Un contact irrégulier est insuffisant. Il convient de privilégier les dispositifs plaçant l'enfant souvent et longtemps dans la nature. C'est à ce prix que la nature devient « familière » à l'enfant.

→ Susciter l'engagement et l'action

Accompagner les enfants et les adultes à se forger des savoirs et des savoir-faire constitue une première étape, mais cela ne suffit pas. En passant à l'action, chacun peut consolider ses acquis, s'approprier pleinement les enjeux et, dans le même temps, apporter concrètement sa contribution à la préservation de son environnement et à la résolution de certains défis.

→ Faire redécouvrir la nature ordinaire

L'éducation à la nature ne nécessite pas forcément la fréquentation de milieux exceptionnels et remarquables. La nature de proximité (nos bords de chemin, nos petits bois, nos mares...) doit être privilégiée en raison de son accessibilité, sa proximité pour les habitants du territoire et de sa richesse potentielle.

→ Un programme pour toutes les étapes de la vie

Tous les âges sont concernés par la reconnexion à la nature. Les actions définies par le Plan Local d'Éducation à la Nature doivent être adressées à toutes les tranches d'âge, de la petite enfance aux seniors.

IV — Les actions du PLEN

1 - « L'éducation à la nature : Partout et tout le temps » *p.12*

Voie de passage A : La petite enfance *p.12*

Voie de passage B : L'enfant en milieu scolaire *p.18*

Voie de passage C : Sur le temps des loisirs *p.24*

Voie de passage D : La famille *p.32*

Voie de passage E : L'entreprise *p.38*

2 - « Accompagner et appuyer les acteurs » *p.42*

Voie de passage F : Développer la formation *p.42*

Voie de passage G : Donner accès à la nature *p.48*

Voie de passage H : Donner accès aux outils *p.52*

3 - « Socle de l'action collective » *p.58*

Voie de passage I : Mettre les acteurs en réseau *p.58*

Voie de passage J : Communiquer *p.62*

Voie de passage K : Gouvernance et financement *p.66*



«L'éducation à la nature : Partout et tout le temps »

Voie de passage A :
La petite enfance



ACTION A-1

Objectif

- Mettre en place des formations donnant des repères théoriques (l'intérêt du contact de la nature avec les tout-petits) et des conseils pratiques (outils, activités spécifiques, aménagements...).

Public visé

Professionnelles de la petite enfance (crèches, relais petite enfance, assistantes maternelles, animateurs périscolaires).

Indicateurs

- Nombre de professionnelles formées.
- Structures mobilisées dans la mise en place des formations.

Conditions de la réussite

- Impliquer les équipes dans la durée pour garantir une continuité pédagogique.
- Proposer des formations concrètes, pratiques et facilement réutilisables.



Former les professionnelles de la petite enfance

Les professionnelles de la petite enfance expriment le besoin de participer à des formations contenant une partie théorique et une partie pratique (en extérieur).

Cette action consiste à mettre en place des formations spécifiques à destination des professionnelles de la petite enfance afin de leur donner des clés pédagogiques pour intégrer la nature dans leurs pratiques quotidiennes. L'objectif est de les sensibiliser aux bienfaits du contact avec la nature dès le plus jeune âge et de leur fournir des outils concrets (activités sensorielles, sorties, jeux libres, malles pédagogiques).

Une action de formation favorise l'émergence d'une culture commune, des projets d'équipe et encourage l'aménagement et l'utilisation d'espaces extérieurs.

Etapes de mise en œuvre

- ✓ Référencer et mobiliser les organismes et associations spécialisés dans la formation d'éducation à la nature de la petite enfance.
- ✓ Proposer un calendrier (formations courtes, ateliers thématiques, journées immersives).
- ✓ Sensibiliser pour s'intégrer dans un projet et répondre aux directives du référentiel de la charte du jeune enfant et de l'Agglo.
- ✓ Gérer les inscriptions aux formations.

Points forts



- Appui sur la motivation de quelques professionnelles aptes à entraîner leurs collègues.
- Transformation d'actions individuelles en actions collectives.

Points de vigilance



- Adhésion de tous les acteurs (PMI, familles, élus, hiérarchie).
- Freins à lever qui sont nombreux chez certaines professionnelles.
- Inclusion du volet handicap dans la formation.

Objectifs

- Répondre aux besoins de contact de la nature de l'enfant : découverte du monde, contact direct avec la nature, avoir une expérience physique, éveil sensoriel, motricité.
- Faciliter l'appropriation des espaces extérieurs par les professionnels.
- Respecter les conditions de sécurité.
- Accompagner la création et l'aménagement des espaces existants au sein des structures.
- Trouver des espaces extérieurs aux structures pouvant être aménagés et dédiés aux expériences de nature des tout-petits.

Public visé

Professionnels de la petite enfance / familles et enfants.

Indicateurs

- Nombre d'espaces aménagés ou en projet.
- Nombre de structures et partenaires engagés.

Conditions de la réussite

- Impliquer les équipes des Relais Petite Enfance et crèches dès la conception pour que les espaces répondent à leurs besoins pédagogiques.
- Concevoir des aménagements simples, robustes et sécurisés, adaptés aux 0-3 ans.

Créer des espaces adaptés à des activités pour les tout-petits

Les espaces de jeu à disposition des professionnelles ne sont pas toujours propices au contact avec la nature des tout-petits. Il apparaît alors nécessaire d'aménager des espaces extérieurs spécifiquement pensés et adaptés aux expériences de nature des tout-petits. Véritables supports pédagogiques, ces espaces favorisent le jeu libre, l'exploration, la curiosité, le développement de leurs sens, de la motricité et la connexion à la nature. Ils offrent également aux professionnelles de la petite enfance des outils concrets et adaptés pour diversifier leurs pratiques éducatives, dans le respect des conditions de sécurité.

Etapes de mise en œuvre

- ✓ Répertorier les structures candidates.
- ✓ Solliciter les partenaires locaux tels que les espaces verts, les associations locales.
- ✓ Étudier l'aménagement de plusieurs terrains dédiés aux expériences de nature pour tout-petits.
- ✓ Former ou accompagner les professionnelles pour qu'elles s'approprient les espaces et les utilisent régulièrement.

Points forts



- Apport de la nature dans la structure favorable aux enfants ainsi que sur le plan climatique.
- Accès à un coin de nature proche de la structure = aucun problème de déplacement.

Points de vigilance



- Accompagnement pour la végétalisation et l'aménagement des espaces.
- Intégration des notions d'entretien régulier et écologique dès la conception des aménagements.
- Intégration de la dimension inclusive (accessibilité pour tous les enfants, y compris ceux à mobilité réduite).

ACTION A-3

Objectifs

- Créer une dynamique, mettre en réseau les professionnels de la petite enfance engagés dans des projets d'éducation la nature.
- Sensibiliser et former les professionnels aux bienfaits du contact avec la nature pour le jeune enfant et développer leurs connaissances pour qu'ils puissent être en mesure de s'approprier des propositions pédagogiques, et par la suite animer des temps en extérieur.
- Échanger sur les pratiques des professionnels et organiser des retours d'expériences.

Public visé

Professionnelles de la petite enfance : accueils collectifs et accueils individuels.

Indicateurs

- Nombre de participants.
- Nombre de journées par an.

Conditions de la réussite

- Proposer un programme riche et varié.
- Permettre aux participants de s'investir.

Organiser des journées nature pour les professionnelles de la petite enfance

Cette action propose d'organiser plusieurs journées immersives en pleine nature (par exemple une par saison) à destination des professionnelles de la petite enfance (crèches, Relais Petite Enfance, assistantes maternelles, animateurs). Ces journées permettent aux participants de découvrir par eux-mêmes les bienfaits du contact avec la nature, d'expérimenter des activités adaptées aux tout-petits, de réfléchir collectivement à leur intégration dans les pratiques professionnelles, et d'échanger sur leurs pratiques. Ces journées renforcent la confiance des équipes pour proposer des activités nature aux enfants, favorisent l'échange de pratiques entre structures et contribuent à construire une culture commune autour de l'éducation par la nature.

Étapes de mise en œuvre

- ✓ Diagnostiquer les attentes des professionnel.les : jardins pédagogiques, aménagement d'espaces végétalisés, découverte de la faune, compost, land'art, peinture végétale, découverte des milieux aquatiques...
- ✓ Définir un programme pédagogique adapté : activités sensorielles, ateliers pratiques, découverte de sites naturels sécurisés (forêts, jardins pédagogiques, espaces naturels protégés), échanges de pratiques, aborder les freins et leviers à actionner.
- ✓ Mobiliser des intervenants qualifiés (animateurs nature, associations spécialisées)
- ✓ S'appuyer sur des événements comme la Journée Nationale des assistantes maternelles.

Points forts

- Expertise de partenaires et acteurs engagés pour former les professionnelles.
- Dynamique d'évolution des pratiques.
- Bénéfices sanitaires pour les publics accueillis et les professionnelles.

Points de vigilance

- Intégration du temps passé pour ces rencontres dans le temps professionnel.
- Évolution des pratiques sur le long terme.

ACTION A-4

Objectif

- Mettre à disposition des professionnelles de la petite enfance des outils pédagogiques pratiques et adaptés pour faciliter l'intégration de la nature dans leurs activités quotidiennes.

Public visé

Professionnelles de la petite enfance.

Indicateurs

- Nombre d'outils créés ou valorisés.
- Nombre d'emprunts des outils existants.

Conditions de la réussite

- Faire connaître la possibilité de prêt de matériel.
- Proposer du matériel simple et adapté.



Outiller les professionnelles de la petite enfance

Les malles pédagogiques et les différents outils sont nécessaires pour les professionnelles de la petite enfance afin de pouvoir proposer des animations nature. L'action consiste à mettre à la portée des professionnelles des supports adaptés permettant de mettre en place rapidement et simplement des activités ludiques pour les tout-petits.

Etapas de mise en œuvre

- ✓ Définir les besoins en matériel et outils.
- ✓ Valoriser les outils déjà existants : les fiches Minute Papillon (idées d'activités simples et rapides à mettre en place), certaines malles pédagogiques thématiques ou encore des sacs à dos prêts à l'emploi.
- ✓ Acquérir les outils et les mettre à disposition grâce à une plateforme de réservation du matériel.

Points forts ✓

- Partage et mutualisation des outils entre les différentes structures.
- Nécessite peu de besoins financiers.

Points de vigilance !

- Inventaire et/ou entretien régulier du matériel mis à disposition.
- Mise à disposition de matériel adapté aux enfants en situation de handicap.



Voie de passage B : L'enfant en milieu scolaire



ACTION B-1

Objectifs

- Faire connaître la pratique de l'école du dehors auprès de la communauté éducative.
- Former, outiller, accompagner et encourager les établissements scolaires du territoire à la pratiquer.
- Créer ou relayer des ressources à destination des enseignants.
- Accompagner les enseignants dans leurs démarches.
- Mettre les praticiens en réseau.

Public visé

Écoles primaires élémentaires, collèges, lycées, structures médico-sociales accueillant des enfants en situation de handicap.

Indicateurs

- Nombre de classes qui pratiquent l'école du dehors.
- Nombre d'enseignants accompagnés.

Conditions de la réussite

- Accompagner au plus près des besoins des enseignants et des écoles.

Développer la pratique de l'école du dehors

L'école du dehors est une pratique qui consiste à enseigner régulièrement en extérieur, dans des espaces naturels ou de proximité (forêts, parcs, cours d'école renaturées, jardins pédagogiques, ATE....).

Cette pratique favorise l'apprentissage par l'expérience, développe la curiosité, l'autonomie et le bien-être des enfants, tout en renforçant leur lien avec la nature. Les directions départementales de l'Education Nationale peuvent disposer de Conseillers Pédagogiques Départementaux Sciences - Education au Développement Durable (EDD). Pour le département de l'Eure, la Conseillère Science EDD est référente sur le sujet de l'école du dehors et accompagne le développement de cette pratique auprès des enseignants.

Étapes de mise en œuvre

- ✓ Créer un groupe de travail partenarial.
- ✓ Créer des ressources témoignages (vidéos de pratiques d'école du dehors du territoire, portail pour répondre aux questions des enseignants).
- ✓ Rendre visible les partenaires nature pouvant intervenir.
- ✓ Rendre visible la conseillère Science EDD du département.

Points forts

- L'essayer c'est l'adopter !
- Pratique en plein essor.

Points de vigilance

- Financement des intervenants.
- Forte motivation et volonté pour tenir dans la durée.

ACTION B-2

Objectifs

- Faire connaître le dispositif aux enseignants.
- Promouvoir et faire connaître le dispositif aux propriétaires de terrains naturels.
- Faire connaître le réseau des enseignants, accompagnateurs, référents.
- Accompagner les structures dans le développement des ATE.

Public visé

Les enseignants d'écoles élémentaires à partir du CE2 / les professeurs de collèges et lycées.

Indicateurs

→ Nombre d'ATE sur le territoire en activité ou en projet.

Conditions de la réussite

→ Accompagner au plus près des besoins des enseignants et des écoles.



Développer les Aires Terrestres Éducatives (ATE)

Une ATE est une zone de petite taille gérée de manière participative par des élèves, encadrés par leurs enseignants et accompagnés par une structure référente. Elle constitue un support pédagogique concret qui permet aux enfants de découvrir, protéger et valoriser un espace naturel proche, tout en développant des compétences.

La Normandie dispose d'une animatrice régionale des Aires Éducatives, hébergée par le GRAINE Normandie (Groupement Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement). Sa mission est de promouvoir et d'accompagner les ATE.

Étapes de mise en œuvre

- ✓ Informer les circonscriptions et formateurs des circonscriptions pour qu'ils soient un relais sur le territoire.
- ✓ Informer les propriétaires d'espaces naturels (commune, collectivité, privés,...) sur le dispositif et son intérêt.
- ✓ Accompagner des enseignants pour la rédaction du projet, la procédure d'inscription et la recherche de financement.
- ✓ Établir la relation entre les enseignants candidats et l'animatrice régionale.

Points forts ✓

- Lien avec l'école du dehors.
- Continuité entre les cycles scolaires.

Points de vigilance !

- Pérennité au-delà des 2 premières années.
- Accessibilité des ATE aux enfants en situation de handicap.

ACTION B-3

Objectifs

- Fédérer les écoles du territoire autour d'un projet commun
- Créer un rendez-vous annuel pour fidéliser les équipes et ancrer les pratiques

Public visé

Écoles maternelles, élémentaires, collèges, lycées

Indicateurs

- Nombre de classes participantes.
- Nombre de classes ayant fait un retour.

Conditions de la réussite

- Apporter une vraie plus-value pour les participants.
- Mettre en place des activités faciles, nécessitant peu de logistique (clé en main).
- Un retour pour valorisation techniquement simple.

Mettre en place des opérations thématiques communes à toutes les écoles

L'action consiste à coordonner, à l'échelle du territoire, des opérations éducatives autour d'une thématique commune (par exemple : l'eau, les arbres, les oiseaux, la biodiversité locale, les pollinisateurs...). Toutes les écoles volontaires participent simultanément à des activités pédagogiques adaptées à leur niveau, créant ainsi une dynamique collective et un sentiment d'appartenance à un projet partagé. Ces activités peuvent se traduire par des ateliers pratiques, des sorties nature, des expositions, ou encore des défis. L'approche collective permet d'harmoniser les initiatives, de mutualiser les ressources pédagogiques et d'accroître la visibilité des actions menées.

Étapes de mise en œuvre

- ✓ Création d'un groupe de conception (comité de suivi du PLEN, partenaires, enseignants) pour préparer l'opération commune : objectifs, thème, scénario, activités, outils et supports pédagogiques, retours attendus, valorisation, restitution...
- ✓ Lancer un appel à participation vers les écoles et établissements du territoire via la DSDEN (copie IEN et CPD sciences – Éducation au Développement Durable) et la mission académique EDD.
- ✓ Organiser et centraliser les retours des enseignants.
- ✓ Valoriser les retours : lien à faire avec l'évènement D-4 pour faire venir les enseignants, les élèves et leurs familles.

Points forts



- Évènement fédérateur
- Mise en lien des enseignants interdegré.

Points de vigilance



- Réfléchir à des défis accessibles pour les novices.
- Prévoir du matériel accessible à tous.

ACTION B-4

Objectifs

- Permettre aux enseignants de se nourrir des pratiques déjà en place.
- Permettre aux enseignants d'échanger entre eux sur leurs pratiques.
- Découvrir des outils, des ressources.
- Mettre en lien les enseignants.

Public visé

Enseignants novices et/ou ayant déjà des pratiques d'éducation à la nature (école du dehors, aires terrestres éducatives).

Indicateurs

- Nombre d'enseignants participants.
- Nombre de partenaires participants.

Conditions de la réussite

→ Créer un événement qui apporte beaucoup d'informations pratiques et d'échanges pour motiver les enseignants à venir sur leur temps personnel.

Mettre les enseignants en réseau pour permettre les échanges de pratique

Organiser des événements forts de partage de pratiques (enseignants, éducateurs à la nature...) sous forme d'un forum (témoignages de pratique) et/ou au sein d'un événement du PLEN (*voir action D-4*) (tables rondes, témoignages, conférences...)

Etapas de mise en œuvre

- ✓ Vérifier la possibilité d'organiser un forum sur le temps de formation des enseignants.
- ✓ Recueillir des témoignages : aller filmer, interviewer des enseignants du territoire de l'Agglo et des intervenants sur le terrain.
- ✓ Mettre en place une plateforme numérique pour héberger les vidéos et témoignages à destination des enseignants.
- ✓ Mettre en relation avec l'enseignant et/ou l'intervenant filmé ou interviewé.
- ✓ Organiser des ateliers, des tables rondes, des conférences en lien avec les pratiques d'éducation à la nature.

Points forts

- Mise en réseau.
- Mise à disposition d'infos et de ressources.
- Création d'une culture commune sur le territoire.

Points de vigilance

- S'appuyer sur des enseignants autonomes ou ayant été ou étant accompagnés.
- Motiver les enseignants à participer.
- Avoir une bonne organisation et une bonne communication.

ACTION B-5

Objectifs

- Investir des dispositifs propices au financement à l'échelle de l'Agglo.
- Faire connaître les partenaires auprès des enseignants.
- Rendre progressivement les enseignants autonomes dans leurs pratiques d'éducation à la nature.

Public visé

Enseignants

Indicateurs

→ Nombre d'enseignants ayant été conseillés et/ou accompagnés.

Conditions de la réussite

- L'enseignant doit être volontaire.
- Accompagner suffisamment les équipes sur le terrain jusqu'à l'autonomie.



Conseiller et accompagner les enseignants dans des projets d'éducation à la nature

Mettre en place un accompagnement spécifique pour les enseignants souhaitant développer des projets d'éducation à la nature avec leur classe. L'action consiste à offrir conseils, ressources pédagogiques, formations et appui méthodologique afin de faciliter la conception et la mise en œuvre de projets variés (sorties nature, ateliers, aménagements pédagogiques). Elle vise à sécuriser les enseignants dans leurs démarches, à enrichir leurs pratiques éducatives et à favoriser une intégration durable de la nature dans les parcours scolaires.

Le Collectif "Eduquer à la Nature" dispose de conseillers en éducation à la nature qui correspondent à ce type de service.

Etapas de mise en œuvre

- ✓ Former les conseillers pédagogiques de circonscriptions pour qu'ils puissent accompagner les enseignants et faire du lien vers les dispositifs existants.
- ✓ Rechercher des informations sur les dispositifs pouvant financer des intervenants (Culture Territoire Enfance Jeunesse, Aires éducatives,...).
- ✓ Communiquer sur les dispositifs, faire connaître le Collectif "Eduquer à la Nature".
- ✓ Mettre en relation les enseignants avec les conseillers et les accompagnateurs.

Points forts



- Aide les enseignants qui n'osent pas se lancer.
- Leur permet de passer de l'intention à l'action.

Points de vigilance



- Financement.
- Portage administratif.
- Cadre rassurant (convention/agrément, sécurité du lieu...).
- Accompagnement vers l'autonomie.

Voie de passage C : Sur le temps des loisirs



ACTION C-1

Objectif

• Organiser des expériences de nature pour les enfants sur leur temps de loisirs sous la forme de camps ou de stages ayant pour thème la nature.

Public visé

Les familles, les personnels territoriaux, les ACM (Accueil Collectif de Mineur).

Indicateurs

- Nombre de participants
- Nombre de séjour organisés

Conditions de la réussite

- Créer un programme qui développe l'expérience émotionnelle unique en pleine nature.
- Créer ces stages par la coopération des acteurs locaux.



Développer les séjours découvertes de la nature et les stages nature en accueil de loisirs

Les stages et les camps dans la nature représentent une expérience immersive de premier ordre pour les enfants sur leur temps de loisirs. Ces séjours sont organisés sur une durée allant de 2 jours à une semaine. Les camps sont plutôt organisés avec un hébergement, les stages sont organisés la journée. Les stages auront la possibilité d'intégrer d'autres actions du PLEN telles que la formation de personnels, la mobilisation du public sur la restauration de milieux naturels, passer son « permis nature »...

Etapas de mise en œuvre

- ✓ Répertorier les candidats possibles pour organiser les camps ou stages nature.
- ✓ Les aider dans le repérage d'espaces d'accueil possible pour les camps (zone forestière, étang, lac, coteaux, ferme). Ces espaces peuvent être dotés d'hébergement/de matériels de campings pour des stages avec nuitées ou bien convenir pour des stages à la journée.
- ✓ Cibler les différentes possibilités de stages et des intervenants souhaitant participer à ces formats. (Exemple de thème : expérience nature émotionnelle, découverte de la forêt et bushcraft, l'alimentation sauvage...).
- ✓ Accompagner la communication et la commercialisation des séjours.

Points forts ✓

- La richesse multiple de nos milieux naturels sur le territoire Seine-Eure.
- Le grand potentiel de thématiques pour ces stages & camps nature.

Points de vigilance !

- Créer un programme dans une volonté de complémentarité des compétences des acteurs et non de mise en concurrence.
- Communiquer sur l'ensemble des camps/stages comme un projet commun du territoire et non des initiatives individuelles.
- Prendre en compte les personnes en situation de handicap.

Objectifs

- Promouvoir les clubs CPN.
- Accompagner leur création et leur fonctionnement.
- Animer le réseau des clubs.
- Créer du lien avec les familles CPN.

Public visé

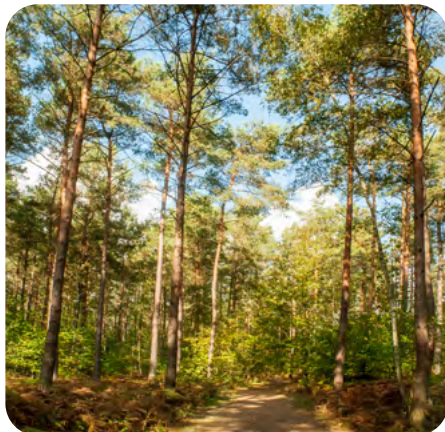
Enfants et ados de 5 à 15 ans, familles.

Indicateurs

→ Nombre de clubs créés.

Conditions de la réussite

- Trouver quelques initiatives au départ pour amorcer la dynamique.
- Développer un lien étroit avec le réseau régional.



Créer des clubs CPN (Connaître et Protéger la Nature)



L'outil club nature est reconnu en éducation à la nature pour sa pertinence et sa souplesse. Ces clubs, ouverts aux enfants, jeunes ou familles, permettent de découvrir la nature de manière ludique et régulière. Animés par des structures locales, ils favorisent l'engagement citoyen et la transmission d'une culture commune du respect de la nature. Cette action consiste à promouvoir les clubs tels que propose la Fédération des clubs Connaître et Protéger la Nature (FCPN) sur le territoire avec l'appui du réseau des CPN de Normandie.

Etapas de mise en œuvre

- ✓ Organiser une promotion de clubs (associations de protection de la nature, écoles, structures de loisirs).
- ✓ Identifier et localiser les créateurs potentiels (animateurs, structures de loisirs, écoles).
- ✓ Accompagner la création du club par l'attribution d'un kit de démarrage.
- ✓ Animer le réseau en regroupant les clubs une fois par an (festival de la nature).
- ✓ Proposer des temps de formation sur l'animation du club.
- ✓ Faire le lien avec le réseau régional : les CPN de Normandie.

Points forts ✓

- Appui de la FCPN et du réseau.
- De nombreux outils pédagogiques made in CPN.
- Souplesse et liberté du fonctionnement des clubs.
- Fréquentation longue et régulière de la nature.
- Bon équilibre connexion/ connaissance proposé par les CPN.

Points de vigilance !

- Disponibilité et formation des animateurs.
- Régularité des activités pour maintenir une dynamique.

ACTION C-3

Objectifs

- Développer et conforter la continuité éducative entre scolaires, périscolaires et extrascolaires.
- S'appuyer sur les outils existants (pendant le plan mercredi de l'Agglo, parcours éducatif, label 3D, etc.).
- Multiplier les occasions d'expériences de nature pour les enfants.
- Favoriser la collaboration entre enseignants, animateurs et associations.
- Favoriser la conception et la réalisation de projets éducatifs communs entre les écoles, les structures périscolaires (structures de loisirs, associations d'animation) et les structures médico-sociales accueillant des enfants.

Public visé

Enfants et ados de 3 à 17 ans.

Indicateurs

→ Nombre et diversité de projets mis en place.

Conditions de la réussite

→ Instaurer un dialogue régulier entre les enseignants et les animateurs périscolaires.

Mettre en place des projets communs, scolaires, périscolaires

(Lien avec action B-3)

L'objectif est de créer une continuité éducative autour de la nature, en renforçant la cohérence entre les différents temps de vie de l'enfant. Ces projets peuvent prendre la forme d'ateliers, sorties nature, jardins pédagogiques partagés ou encore de projets scientifiques participatifs.

Etapes de mise en œuvre

- ✓ Constituer un groupe de travail réunissant enseignants, animateurs et partenaires.
- ✓ Identifier un référent au sein de l'accueil de loisirs et de l'école afin d'élaborer un projet commun (contenu, calendrier, répartition des rôles) sur une ou des thématiques communes et adaptées (biodiversité locale, eau, jardinage, saisons, etc.).
- ✓ Mettre en place des actions partagées liées à la nature (sorties, ateliers, projets créatifs).
- ✓ S'appuyer éventuellement sur des dispositifs existants (La Rue aux enfants, Rue pour tous, Science participative, Aire terrestre élargie à tous les temps de l'enfant).

Points forts

- Création de lien social.
- Cohérence éducative entre différents temps de l'enfant.

Points de vigilance

- Turn-over des équipes.
- Risque de surcharge pour les enseignants ou animateurs sans accompagnement adapté.

Organiser des chantiers nature

Objectifs

- Impliquer activement les jeunes dans la préservation de la biodiversité locale.
- Offrir aux jeunes et aux adultes une expérience concrète et formatrice.
- Restaurer et valoriser durablement des espaces naturels du territoire.

Public visé

Collégiens, lycéens, étudiants, jeunes en insertion, volontaires, habitants du territoire, associations locales, groupes scolaires et périscolaires, clubs nature.

Indicateurs

- Nombre de chantiers organisés chaque année.
- Nombre de participants.

Conditions de la réussite

- Bien définir le cadre d'intervention (lieux, objectifs, autorisations).
- Adapter les tâches aux capacités et âges des participants.
- Valoriser le travail accompli pour motiver les participants et créer une dynamique durable.

Les chantiers nature participatifs impliquent de façon très efficace les adolescents, jeunes adultes et adultes dans des actions concrètes de restauration et de préservation des milieux naturels. Plantation de haies, entretien de mares, arrachage d'espèces invasives, restauration de sentiers, pose de nichoirs... Ces chantiers, encadrés par des professionnels ou des associations spécialisées, permettent aux participants de s'engager activement pour leur territoire, de développer leurs connaissances écologiques et de vivre une expérience collective valorisante. Ces actions favorisent également la sensibilisation aux enjeux de biodiversité par la pratique et renforcent la cohésion sociale.

Etapes de mise en œuvre

- ✓ Identifier un opérateur.
- ✓ Identifier des sites naturels à restaurer.
- ✓ Définir les objectifs des chantiers et les actions à réaliser par les participants.
- ✓ Communiquer pour mobiliser les publics via les écoles, centres de loisirs, associations, missions locales, maisons de quartier.
- ✓ Prévoir l'encadrement technique par des professionnels ou associations compétentes.
- ✓ Valoriser l'action par une restitution (photos, vidéos, témoignages).

Points forts

- Impact écologique direct et durable sur les milieux naturels.
- Implication des participants.
- Développement du sentiment d'appartenance et de responsabilité du territoire.

Points de vigilance

- Suivi écologique nécessaire après le chantier pour assurer la pérennité des actions.
- Bien communiquer en amont pour mobiliser efficacement les publics visés.
- Maîtriser le financement.

Créer un “permis nature”

Objectif

- Obtenir une reconnaissance symbolique et pratique qui atteste que son détenteur a acquis des compétences, des connaissances et une sensibilité au respect de la biodiversité.

Public visé

Enfants et ados, pour développer une culture écologique précoce via des défis ludiques.

Adultes curieux, pour renouer avec la nature.

Familles, pour créer des expériences intergénérationnelles, une transmission de valeurs écologiques.

Entreprises, pour devenir un outil de sensibilisation dans des démarches RSE.

Indicateurs

→ Nombre de structures utilisant le permis nature.

Conditions de la réussite

→ Créer un outil simple et adapté à tous les âges.

Ce dispositif ludique et progressif vise à organiser les apprentissages et expériences des enfants et des jeunes autour de la nature : connaissance des espèces, gestes de protection, comportements respectueux, autonomie en extérieur. À travers des étapes validées par des activités ou défis, les participants obtiennent des niveaux de reconnaissance symbolique et deviennent détenteurs d’un “permis nature”. Le permis nature devient ainsi un outil motivant pour s’impliquer, apprendre en s’amusant et renforcer le lien à la nature.

Etapes de mise en œuvre

- ✓ Trouver un opérateur (structure d’éducation à la nature) porteur du projet pour engager la conception de l’opération.
- ✓ Définir les niveaux du « permis nature » et les compétences associées (par ex. observer, identifier, respecter, agir).
- ✓ Concevoir et fabriquer des supports pédagogiques adaptés (livrets, cartes de missions, badges, ceintures de couleur).
- ✓ Expérimenter le dispositif dans des structures pilotes (écoles, centres de loisirs, clubs nature).
- ✓ Former les animateurs, enseignants et éducateurs à l’utilisation de l’outil.
- ✓ Communiquer sur l’opération.
- ✓ Valoriser les participations.

Points forts

→ Outil de transmission, d’engagement citoyen et de valorisation adapté à différents publics et évolutif dans le temps.

Points de vigilance

→ Adaptation des missions aux profils des participants (âge, conditions physiques).

Objectifs

- Sensibiliser les jeunes élus à l'importance de la protection de la nature et de la biodiversité.
- Promouvoir des comportements écoresponsables dans leur entourage.
- Développer des actions locales concrètes au service de la nature.
- Renforcer la coopération entre les jeunes, les élus adultes et les partenaires associatifs.

Public visé

Les CMJ des communes de l'Agglo : les enfants/jeunes et leurs encadrants.

Indicateurs

- Nombre de CMJ engagés.
- Nombre et nature des actions menées.

Conditions de la réussite

- Impliquer activement les jeunes dès la conception du projet.
- S'assurer du soutien logistique et financier de la municipalité.
- Bénéficier d'un accompagnement pédagogique par des partenaires experts.
- Communiquer et valoriser les actions réalisées

Action et sensibilisation auprès des conseils municipaux de jeunes

L'objectif est de sensibiliser les Conseils Municipaux de Jeunes (CMJ) à la préservation de la nature et de la biodiversité à travers des sorties, projets et actions concrètes et locales. Elle encourage les jeunes à devenir acteurs de la préservation de la nature dans leur commune.

Etapes de mise en œuvre

- ✓ Identifier un ou plusieurs prestataires
- ✓ Prendre contact avec le ou les prestataires et établir un contrat ou convention.
- ✓ Lancer l'action :
 - Phase de sensibilisation : organiser des sorties nature ou ateliers (associations environnementales, agents de l'Agglo, naturalistes).
 - Choix d'un projet concret : plantation d'arbres, installation des gîtes pour la faune, journée de nettoyage, compost collectif, etc.
 - Réaliser le projet avec le soutien de la mairie et des partenaires locaux.
 - Évaluer et pérenniser : retour d'expérience et planification d'une nouvelle action annuelle ou semestrielle.

Points forts



- Mobilisation concrète et visible des jeunes sur leur territoire.
- Projet adaptable à toutes les tailles de communes.
- Impact positif sur la biodiversité et la cohésion intergénérationnelle.

Points de vigilance



- Mobiliser les jeunes sur des projets qui soient accessibles pour eux et qui ne soient pas décourageants.



Voie de passage D : La famille



ACTION D-1

Objectifs

- Sensibiliser les familles aux enjeux liés à l'éducation à la nature.
- Favoriser le lien entre générations autour de pratiques d'activités en nature : faire ensemble.
- Promouvoir l'éducation à la nature comme un levier à l'épanouissement, la culture et la santé des enfants (et de la famille).
- Donner des perspectives d'action (sortir plus souvent, faire sa famille nature ou créer son club nature, en adhérant à la FCPN (voir fiche C-2 et D-2).

Public visé

Tous les publics liés à la parentalité.

Indicateurs

- Nombre de participants.
- Nombre d'événements organisés.

Conditions de la réussite

- Organiser des temps réguliers et adaptés aux familles

Sensibiliser les familles à l'importance de l'éducation à la nature

Il paraît nécessaire de sensibiliser les parents à l'importance du contact avec la nature pour leurs enfants (et pour eux-mêmes) et de transmettre des clés pratiques pour intégrer la nature dans le quotidien (activités simples, jardinage, sorties locales) des familles.

Etapes de mise en œuvre

- ✓ Proposer régulièrement des rencontres thématiques destinées aux familles autour des enjeux de l'éducation à la nature, de la préservation de la biodiversité et des enjeux de santé :
 - Définir la forme : conférences, tables rondes, projections de films (ciné-débats), cafés-nature (à imaginer) à l'intention des familles.
 - Choisir des thèmes
 - Trouver des intervenants
 - Organiser la communication
 - Organiser la logistique de ces événements

Exemple d'action en direction des familles : les "Défis Famille nature"

Points forts ✓

- S'adresse à un public en première ligne dans l'éducation des enfants.
- Capitalisation sur les nombreux outils de sensibilisation existants, comme les films "Tous dehors", "L'autre connexion", "Le grand secret du lien", etc.

Points de vigilance !

- Réfléchir à une itinérance pour couvrir l'ensemble du territoire.
- Besoin d'une communication qui touche les familles.

Objectifs

- Redonner aux familles l'envie et la capacité d'intégrer la nature dans leurs temps de loisirs.
- Encourager des pratiques régulières de nature en famille.
- Renforcer le lien familial autour d'activités en plein air.
- Développer la curiosité et la confiance des familles dans la fréquentation des milieux naturels.

Public visé

Les familles, rurales comme urbaines.

Indicateurs

- Nombre d'ateliers et de sorties organisés.
- Nombre de familles nature créées et participants.

Conditions de la réussite

- Considérer tous les publics de la même manière (origine géographique, milieu social, etc.).
- Avoir une offre attrayante.

Développer les expériences de nature en famille

De nombreuses familles sont demandeuses d'activités découvertes des espaces naturels pour expérimenter et partager la nature ensemble : parents/enfants, grands-parents/petits-enfants... Cette action vise donc à proposer des temps et des activités accessibles aux familles tels que des ateliers créatifs, balades découvertes, chantiers participatifs, découvertes sensorielles, l'adhésion à la FCPN, etc. Il s'agit de favoriser des pratiques simples et proches du quotidien qui invitent à explorer, observer, jouer et se ressourcer dans les milieux naturels du territoire.

Etapes de mise en œuvre

- ✓ Identifier les structures relais travaillant avec les familles (associations, centres sociaux, médiathèques...).
- ✓ Élaborer et proposer un programme d'animations nature adaptées aux familles sur différents sites naturels du territoire.
- ✓ Présenter et animer le réseau de nature en famille sur le territoire de l'Agglo (offre de la FCPN).
- ✓ Communiquer largement auprès du public familial (réseaux sociaux, relais associatifs, écoles).
- ✓ Proposer un passeport nature ou des défis Familles nature.

Points forts

- Favorise la cohésion familiale autour d'activités partagées.
- Grande demande des familles d'activités nature et de "faire ensemble".

Points de vigilance

- Adaptation des activités aux profils des participants (âge, conditions physiques).
- Création d'une dynamique régulière, en ne limitant pas les actions à des événements ponctuels.

ACTION D-3

Objectifs

- Enrichir la découverte et l'accessibilité de la diversité des écosystèmes naturels locaux.
- Développer l'activité extérieure et le partage des savoirs naturalistes.

Public visé

Grand public, associations, entreprises, professionnels du tourisme.

Indicateurs

- Nombre de participants au global.
- Nombre de participants par thématique.

Conditions de la réussite

- Créer un programme diversifié et original.
- Lancer une communication soutenue par les instances territoriales concernées.



Développer les sorties nature grand public

Dans le cadre de la découverte du territoire, proposer des prestations saisonnières qui mélangent sorties et apprentissages naturalistes, pour valoriser les espaces naturels de notre paysage. Ces sorties ont un caractère ludique convenant au cadre familial.

Etapes de mise en œuvre

- ✓ Identifier les milieux adaptés à des itinéraires, des sorties à la journée ou demi-journée, et possédant une richesse naturelle suffisante (s'appuyer sur des itinéraires déjà existants sur le territoire).
- ✓ Faire un appel aux structures désirant proposer leurs services et déterminer les apports de chaque professionnel (ornithologie, entomologie, approche écosystémique...).
- ✓ Mettre en place un programme annuel d'interventions respectant la saisonnalité.
- ✓ Communiquer, via les services dédiés, sur le programme créé.

Points forts ✓

- Mise en commun des compétences des acteurs environnementaux locaux.
- Valorisation concrète de nos espaces naturels pour un public hétérogène.

Points de vigilance !

- Créer un programme dans une volonté de complémentarité des compétences des acteurs et non de mise en concurrence.
- Définir des sorties de différents degrés de difficultés pour les rendre accessibles au plus large public (âge, conditions physiques).
- Prise en compte des publics en situation de handicap.
- Prendre appui sur les dispositifs existants (nuit de la chouette, fête de la nature, la fête des mares...).

Objectifs

- Faire connaître le PLEN auprès du grand public.
- Présenter les acteurs et les actions du PLEN.
- Entretenir la dynamique entre les acteurs du territoire.
- Motiver de nouveaux acteurs : enseignants, familles, structures...

Public visé

Grand public (enfants, familles) tous les acteurs du territoire

Indicateurs

- Nombre de participants aux activités.
- Nombre et type de partenaires mobilisés.

Conditions de la réussite

- Faire réseau tout au long de l'année.
- S'appuyer sur un marronnier (= date clé qui revient chaque année avec une mise à l'honneur : Journée internationale des forêts, Fête de la nature, etc.)

Organiser un festival de la nature

L'action vise à organiser un événement festif et fédérateur autour de la nature, ouvert à tous les publics à l'échelle du territoire. Le festival de la nature se déploie sur une ou plusieurs journées et propose une programmation variée : animations, ateliers pratiques, sorties guidées, expositions, conférences, spectacles, stands associatifs, etc. Cet événement permet de mettre en lumière les acteurs du territoire engagés dans l'éducation à la nature. Le festival constitue également une vitrine pour les actions du PLEN, en rendant visible la dynamique collective.

Etapes de mise en œuvre

- ✓ Créer un groupe de pilotage chargé de définir les modalités de l'événement.
- ✓ Définir un cadre (format, lieu, dates, partenaires, etc.)
- ✓ Mettre en place un programme de sortie nature, concours, conférences, ateliers, visites, etc.

ET/OU

- ✓ S'appuyer sur un événement existant sur le territoire.

Points forts

- Touche un large public, accessible à tous, change de lieu tous les ans.
- Permet de parler du PLEN.
- Super pour la dynamique !

Points de vigilance

- Ne pas faire concurrence à un autre événement.
- Financement.

ACTION D-5

Objectifs

- Favoriser le bien-être physique et mental des séniors par le contact avec la nature.
- Stimuler les capacités sensorielles, cognitives et motrices grâce à des activités en plein air.
- Lutter contre l'isolement social et la sédentarité des personnes âgées.
- Renforcer la place des séniors et des personnes en situation de handicap et sensibiliser à l'importance du lien à la nature.

Public visé

Séniors vivant en maison de retraite (EHPAD, résidences autonomie, etc.) ou vivant à domicile (via les CCAS, associations ou clubs du 3^e âge).

Professionnels accompagnants (aides-soignants, animateurs, auxiliaires de vie...).

Indicateurs

- Nombre de structures participantes.
- Nombre de séniors bénéficiaires.

Conditions de la réussite

- Prendre en compte les besoins spécifiques du public.
- S'assurer de l'accessibilité et de la sécurité des sites.
- Impliquer les établissements et le personnel encadrant.

Organiser des sorties nature pour les séniors

Cette action vise à proposer régulièrement des sorties en milieu naturel (parcs, forêts, jardins partagés, bords de rivières, espaces naturels sensibles...) à destination des séniors vivant à domicile ou en établissements (EHPAD, résidences autonomie, etc.). Ces sorties seront encadrées et adaptées aux capacités physiques des participants. L'objectif est de leur permettre de renouer avec le vivant, de profiter des bienfaits de la nature et de renforcer les liens sociaux.

Etapes de mise en œuvre

- ✓ Identifier les structures partenaires.
- ✓ Repérer des lieux de sorties adaptés (accessibles, sécurisés, proches, avec des équipements si besoin ; toilettes, bancs, etc.).
- ✓ Élaborer le programme d'activités nature (balades, jeux sensoriels, observation, contes nature, ateliers jardinage, land art, etc.).
- ✓ Former ou mobiliser des animateurs nature sensibilisés au public sénior.
- ✓ Communiquer auprès de et mobiliser les participants.

Points forts

- Bien-être et prévention santé.
- Effet positif sur la cohésion sociale et la valorisation des séniors.

Points de vigilance

- Nécessité d'un encadrement qualifié et sensibilisé au public âgé
- Accessibilité des lieux : prévoir des itinéraires courts, avec pauses, bancs, ombrage, toilettes, etc.

Voie de passage E : L'entreprise



ACTION E-1

Objectifs

- Améliorer la qualité de vie au travail (lien santé nature).
- Sensibiliser les salariés de l'entreprise à la biodiversité.
- Changer le regard des salariés sur leur entreprise.

Public visé

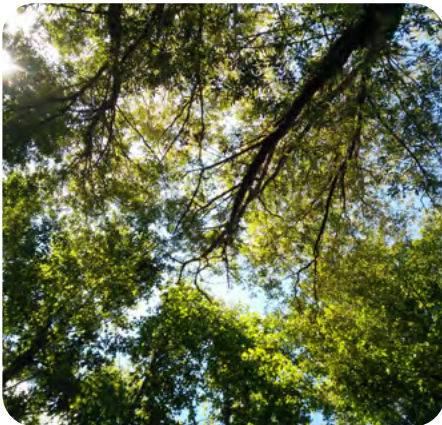
Entreprises et CSE.

Indicateurs

- Nombre d'entreprises engagées.
- Nombre de salariés participants.

Conditions de la réussite

- Bien encadrer l'activité avec des professionnels.



Proposer des journées de cohésion d'équipe en milieu naturel

Tous les chefs d'entreprise connaissent la nécessité de renforcer les liens, la communication et la collaboration entre salariés.

Développer une offre de journées de cohésion (team building) en milieu naturel aux entreprises du territoire vise à renforcer la dynamique en interne tout en valorisant le lien avec la nature et le patrimoine naturel local. Ces journées peuvent associer activités collectives, sorties nature, chantiers participatifs, activités de plein air et sensibilisation à la biodiversité.

Etapas de mise en œuvre

- ✓ Repérer et cibler des entreprises.
- ✓ Identifier les partenaires capables de concevoir et animer ce type de journée (associations, prestataires spécialisés).
- ✓ Mettre en lien les partenaires.
- ✓ Suivre et évaluer le processus.

Points forts ✓

- Forte demande des entreprises.
- Allie cohésion d'équipe et engagement environnemental.

Points de vigilance !

- Poursuivre la dynamique.
- Sélectionner les activités qui plaisent.

Renaturer les entreprises

Objectifs

- Sensibiliser les salariés aux enjeux de biodiversité et d'écologie locale.
- Renforcer l'implication des entreprises dans la transition écologique.
- Améliorer les espaces extérieurs en favorisant la biodiversité.
- Valoriser l'image des entreprises engagées en faveur de l'environnement.
- Impliquer les équipes dans des projets collectifs.

Public visé

Salariés et dirigeants d'entreprises locales / Services RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) / Collectivités et partenaires institutionnels accompagnant le monde économique.

Indicateurs

- Nombre d'entreprises engagées dans la démarche.
- Nombre de salariés participants aux chantiers.
- Surface totale des espaces renaturés.

Conditions de la réussite

- S'assurer de l'approbation et de l'implication de la direction.
- Recueillir l'adhésion des salariés.
- Organiser des chantiers adaptés aux compétences de chacun.
- Faire financer les travaux par l'entreprise.

De nombreuses entreprises du territoire possèdent des espaces extérieurs et pourraient s'engager dans une démarche de renaturation de leurs sites (espaces verts, parkings, abords de bâtiments). Le dispositif "Renaturons" (porté par CARDERE) combine la sensibilisation des salariés aux enjeux de biodiversité et la mise en œuvre de chantiers participatifs pour aménager les espaces extérieurs (plantation d'arbustes, création de mares, haies, zones de refuge pour la faune, hôtels à insectes, etc.). Le dispositif aide en outre à renforcer la cohésion d'équipe ainsi que le lien entre monde de l'entreprise et nature tout en améliorant la qualité de vie au travail.

Étapes de mise en œuvre

- ✓ Identifier et mobiliser des entreprises volontaires.
- ✓ Réaliser un diagnostic écologique des sites.
- ✓ Proposer un plan d'actions adapté et co-construit avec l'entreprise.
- ✓ Organiser des ateliers de sensibilisation pour les salariés.
- ✓ Mettre en place des chantiers participatifs avec les salariés et partenaires.
- ✓ Suivi et entretien des aménagements réalisés.

Points forts ✓

- Développement du lien entre salariés et nature.
- Implication des entreprises sur le volet écologique des entreprises et meilleure gestion des zones d'activités.
- Valorisation de l'image des entreprises et du territoire.

Points de vigilance !

- Possible désengagement si le projet n'est pas soutenu par la direction.
- Nécessite un accompagnement technique.
- Nécessite un suivi et un entretien des aménagements.
- Étudier la faisabilité économique des travaux

→ Suivre les aménagements dans la durée pour garantir leur efficacité écologique.

→ Valoriser les résultats auprès des salariés et du public (espèces présentes sur le site).



«Accompagner et appuyer les acteurs »

Voie de passage F :
Développer la formation



Objectifs

- Développer une culture commune des élus autour des enjeux de biodiversité et de nature.
- Donner des clés de lecture et des connaissances pratiques pour faciliter la prise de décision.
- Valoriser les richesses naturelles du territoire en les découvrant directement sur le terrain.
- Favoriser le dialogue entre élus, techniciens et acteurs associatifs ou scientifiques.
- Intégrer plus efficacement les actions du PLEN dans les projets locaux.

Public visé

Élus communautaires et municipaux.

Indicateurs

- Nombre de formations et de sorties organisées.
- Nombre d'élus participants.

Conditions de la réussite

- Proposer des formats adaptés aux contraintes de temps des élus (courts, concrets et conviviaux).
- Favoriser l'immersion sur le terrain pour rendre les enjeux tangibles.
- Garantir une diversité de thématiques.
- S'assurer d'un portage politique fort des élus référents, à l'échelle intercommunale ou municipale.

Sensibiliser et former les élus

Le renforcement de la culture environnementale et naturaliste des élus passe par des temps dédiés de sensibilisation et de formation adaptée. À travers des formations organisées avec l'ANBDD (Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable) et des « Tour Bus » thématiques permettant de découvrir directement sur le terrain les milieux naturels et les enjeux qui y sont liés, les élus acquièrent une meilleure compréhension des problématiques locales. Ces temps conviviaux et pédagogiques favorisent également les échanges entre élus, experts et acteurs de terrain, contribuant ainsi à une meilleure prise en compte de la nature et de la biodiversité dans les politiques publiques locales.

Étapes de mise en œuvre

- ✓ Identifier les besoins en formation des élus et les thématiques prioritaires (biodiversité, eau, sols, climat, etc.)
- ✓ Identifier les modules de formation existant et les mettre à portée des élus.
- ✓ Construire un programme en partenariat avec l'ANBDD et les acteurs locaux (associations, gestionnaires d'espaces naturels, etc.).
- ✓ Organiser des journées de terrain permettant la visite de sites emblématiques du territoire.

Points forts ✓

- Sensibilisation directe des décideurs locaux, avec un fort potentiel d'impact sur les politiques publiques.
- Renforcement du lien entre élus, techniciens et acteurs du territoire.

Points de vigilance !

- Disponibilité parfois limitée des élus

Objectifs

- Développer les compétences des animateurs en éducation à la nature.
- Outiller les professionnels pour diversifier leurs pratiques et proposer des activités de pleine nature adaptées à leurs publics.
- Sensibiliser les jeunes générations et les publics spécifiques à travers des relais formés et motivés.

Public visé

Professionnels de l'animation intervenant dans les accueils collectifs de mineurs, les centres de loisirs, les structures jeunesse ou les centres sociaux et éducatifs, animateurs jeunesse, éducateurs spécialisés, etc.

Indicateurs

→ Nombre de professionnels formés.

Conditions de la réussite

- Proposer des formations concrètes, pratiques et directement transposables dans le quotidien des animateurs.
- Adapter les contenus aux différents publics et réalités de terrain (centres de loisirs, quartiers urbains, milieux ruraux).

Former les professionnels de l'animation

Renforcer les compétences des professionnels de l'animation dans la mise en œuvre d'activités d'éducation à la nature est essentiel. Ils jouent un rôle clé auprès des enfants, des jeunes et des publics spécifiques (accueils collectifs de mineurs, etc.). Leur donner des outils pédagogiques, des connaissances naturalistes et des méthodes d'animation adaptées favorisera des expériences concrètes et positives de contact avec la nature. La formation contribuera à intégrer durablement la nature dans leurs pratiques professionnelles et à multiplier les occasions de connexion à la nature.

Etapes de mise en œuvre

- ✓ Identifier les besoins des professionnels de l'animation et construire un programme de formation adapté.
- ✓ Mobiliser des formateurs spécialisés (réseaux d'éducation à l'environnement, associations, experts naturalistes).
- ✓ Proposer des modules pratiques (sorties nature, jeux, ateliers sensoriels) et théoriques (enjeux biodiversité, pédagogie par la nature).

Points forts

→ Effet démultiplicateur : un animateur formé peut sensibiliser des dizaines de jeunes.

Points de vigilance

→ Le fort turn-over des animateurs rend parfois difficile la continuité des formations.

→ Prise en compte des enfants en situation de handicap, avec des activités adaptées.

Former les enseignants

Objectifs

- Organiser une offre de formation à destination des enseignants volontaires.
- Mettre à portée des enseignants des ressources sur l'éducation à la nature : outils, intervenants, etc.

Public visé

Enseignants volontaires.

Indicateurs

- Nombre de formations proposées.
- Nombre de participants.

Conditions de la réussite

→ Proposer des formats courts et dynamiques avec un calendrier prédéfini.



Nombreux sont les enseignants du primaire et du secondaire qui demandent la mise en place de sessions de formation visant à développer leurs compétences en éducation à la nature. Ces formations pourraient proposer des approches pédagogiques concrètes, des outils et des activités permettant d'intégrer la nature dans les apprentissages scolaires, en lien avec les programmes officiels. Il s'agirait-là d'intervenir auprès d'enseignants qui le souhaitent.

Cette action doit se dérouler en accord et en concertation avec les représentants de l'éducation nationale.

Etapes de mise en œuvre

- ✓ Sonder les enseignants pour anticiper leur participation et proposer une offre adaptée à leur emploi du temps (formation hors du temps de travail : formats courts en fin de journée, mercredi et week-end, formats plus longs pendant les vacances scolaires).
- ✓ Fixer le calendrier et le format de la formation bien en amont.
- ✓ Anticiper le besoin de financement d'intervenants.
- ✓ Organiser les formations (lieu, intervenant, matériel, etc.)
- ✓ Faire un bilan de chaque formation : côté enseignant et côté intervenant.

Points forts ✓

→ Les enseignants sont en 1^{re} ligne dans les apprentissages des écoliers. Leur influence est énorme.

Points de vigilance !

→ Mobilisation du temps personnel des enseignants : prévoir des formations attractives et courtes qui motivent les enseignants à participer au-delà de leur temps de travail.

Objectifs

- Former et outiller les grands-parents pour qu'ils deviennent des passeurs de nature auprès de leurs petits-enfants.
- Créer des " Club des Papis Mamies Nature" pour favoriser le partage d'expériences.

Public visé

Grands-parents du territoire.

Indicateurs

→ Nombre de grands-parents formés ou adhérents au club.

Conditions de la réussite

→ Proposer des activités simples, ludiques et adaptées à l'âge des grands-parents et des enfants.

→ Assurer une animation régulière pour maintenir la motivation et la dynamique du groupe.



Former des Papis Mamies Nature

L'action consiste à accompagner et valoriser les grands-parents comme acteurs de la transmission et de l'éducation à la nature. Souvent disponibles et désireux de partager des expériences, ils représentent un relais précieux pour initier leurs petits-enfants à la découverte du vivant. À travers des formations adaptées et la mise à disposition d'outils pédagogiques simples, il s'agit de leur donner confiance et envie d'organiser des activités nature conviviales (balades, jeux sensoriels, jardinage, bricolages, etc.). La création d'un « Club des Papis Mamies Nature » favorisera le partage d'expériences entre participants et contribuera à renforcer les liens intergénérationnels, tout en développant une culture commune de la nature sur le territoire.

Etapes de mise en œuvre

- ✓ Identifier et mobiliser un groupe pilote de grands-parents intéressés.
- ✓ Définir un fonctionnement du groupe : fréquence des séances, nombre de participants, lieux...
- ✓ Concevoir un programme de formation et d'animation adapté (sorties nature, ateliers pratiques, découverte d'outils pédagogiques).
- ✓ Trouver un prestataire pour intervenir.
- ✓ Fournir des supports concrets (fiches d'activités, sacs à dos nature, malles pédagogiques, etc.).
- ✓ Animer le « Club des Papis Mamies Nature » avec des rencontres régulières pour partager des expériences.

Points forts ✓

- Dimension intergénérationnelle forte et fédératrice.
- Les grands-parents sont de très bons relais éducatifs.
- Simplicité des actions, facilement reproductibles dans la vie quotidienne.

Points de vigilance !

- Jouer avec la disponibilité des grands-parents qui, bien que souvent retraités, sont très pris.

Objectifs

- Développer les formations spécifiques auprès des personnels territoriaux.
- Élever le niveau de connaissance des agents sur les milieux sur lesquels ils interviennent et leur niveau de compétences en matière de pratiques respectueuses de la biodiversité.

Public visé

Agents techniques.

Indicateurs

- Nombre de formations proposées.
- Nombre d'agents formés.

Conditions de la réussite

- S'assurer de l'adhésion des personnels.
- Prévoir des modules adaptés et présentant un bon équilibre entre théorie et pratique.

Former les services techniques communaux et intercommunaux

Les personnels des services techniques communaux et intercommunaux ont un rôle important dans la mise en œuvre de la gestion des espaces naturels ou des espaces verts en général.

Il semble pertinent qu'ils soient formés sur les questions d'écologie appliquée et sur les enjeux liés à la biodiversité, notamment la protection des espèces.

Etapes de mise en œuvre

- ✓ Recenser et prendre contact avec les organismes de formation (CNFPT).
- ✓ Créer un module de quelques jours.
- ✓ Expérimenter et évaluer le module.
- ✓ Elaborer une offre pertinente de formation.

Points forts

- L'impact direct sur la biodiversité

Points de vigilance

- Capacité à intéresser les agents techniques parfois présents à la formation par la seule volonté de leur hiérarchie.

Voie de passage G : Donner accès à la nature



ACTION G-1

Objectifs

- Faciliter l'intégration de l'éducation à la nature dans les activités éducatives et de loisirs.
- Proposer des outils pédagogiques accessibles et prêts à l'emploi.
- Mutualiser les ressources sur le territoire et valoriser les initiatives locales.
- Diversifier les approches pédagogiques en lien avec les enjeux environnementaux.

Public visé

Animateurs, enseignants, responsables d'accueils collectifs de mineurs, éducateurs spécialisés, etc.

Indicateurs

- Nombre de malles ou d'outils développés.
- Nombre de prêts ou d'emprunteurs.

Conditions de la réussite

- S'assurer de l'accessibilité à différents niveaux d'âge.
- Diversifier l'accompagnement proposé : tutoriels, formations, conseils à l'usage.
- Développer des outils faciles d'utilisation.

Créer des malles pédagogiques à destination des acteurs de l'éducation à la nature

Cette action consiste à concevoir des malles pédagogiques thématiques clés en main à destination des professionnels de l'éducation et de l'animation. Ces malles contiendront des supports pratiques et ludiques pour mener des activités en lien avec la nature : fiches d'activités, matériel d'observation, jeux, livres, etc. Elles permettront d'encourager les acteurs de terrain à intégrer l'éducation à la nature dans leurs pratiques quotidiennes, de manière autonome et adaptée à leurs publics.

Certains outils existent déjà et pourraient être directement acquis par l'Agglo.

Etapes de mise en œuvre

- ✓ Définir les besoins en matériels et outils auprès des structures.
- ✓ Étudier les outils déjà existants (malles CARDERE, Maisons des forêts, Agglo).
- ✓ Sélectionner le matériel à inclure : jeux, outils d'observation, supports d'animation, fiches pédagogiques.
- ✓ Communiquer auprès des publics cibles et les accompagner à la prise en main.
- ✓ Créer une plateforme et une convention de prêt et de réservation du matériel.
- ✓ Gérer le prêt via un centre ressource local ou les structures relais.

Points forts



- Favorise l'autonomie.
- Mutualisation des ressources.

Points de vigilance



- Gestion logistique des prêts à anticiper (stockage, réservation, entretien, convention de prêt).

Objectifs

- Sensibiliser un large public aux enjeux environnementaux de manière ludique et accessible.
- Offrir un outil pédagogique clé en main aux structures éducatives et associatives.
- Valoriser le patrimoine naturel local.
- Renforcer la visibilité du PLEN et de ses acteurs sur le territoire.

Public visé

Enfants et jeunes (scolaires et périscolaires), familles et grand public (dans les lieux de diffusion), éducateurs, animateurs, enseignants, acteurs associatifs et collectivités, usagers de lieux culturels ou socio-éducatifs.

Indicateurs

- Nombre d'expositions créées ou existantes.
- Nombre d'emprunts ou de lieux d'accueil par an.

Conditions de la réussite

- Développer des contenus de bonne qualité pédagogique et esthétique.
- Prévoir un format facile à transporter et à installer.
- Prévoir des contenus accessibles et compréhensibles pour un large panel de public.

Mettre à disposition des expositions thématiques et interactives

Cette action consiste à concevoir et mettre à disposition des expositions itinérantes, thématiques et interactives sur des sujets liés à la nature, la biodiversité, les écosystèmes locaux ou encore les gestes écologiques du quotidien. Ces expositions pourront être empruntées par les établissements scolaires, les structures d'accueil (centres de loisirs, centres sociaux), les collectivités ou les associations. Le format interactif favorise l'appropriation des contenus et l'engagement des publics.

Etapes de mise en œuvre

- ✓ Définir des thèmes (faune/flore locale, milieux naturels, cycle de l'eau, pollinisateurs, etc.).
- ✓ Créer ou centraliser les contenus pédagogiques avec des experts ou partenaires spécialisés (panneaux, éléments interactifs, jeux, QR codes, maquettes, etc.).
- ✓ Mettre en place un système de réservation et de prêt (planning, transport, maintenance).
- ✓ Communiquer autour de l'outil auprès des structures relais.

Points forts ✓

- Accès à des expositions et stands avec l'adhésion à la FCPN.
- Outil durable, réutilisable et mobile.
- Large capacité de diffusion et de sensibilisation.
- Adaptable à de nombreux lieux et événements.
- Renforce l'attractivité des actions du PLEN.

Points de vigilance !

- Coût initial de conception et fabrication.
- Développement de versions numériques (QR codes, contenus en ligne) pour élargir l'accessibilité.

ACTION G-3

Objectifs

- Faciliter l'accès aux outils d'éducation à la nature pour tous les acteurs du territoire.
- Encourager et soutenir les initiatives locales en fournissant des ressources.
- Valoriser et mutualiser les ressources existantes à l'échelle de l'Agglo.
- Créer un point d'ancrage du PLEN visible et accessible.

Public visé

Établissements scolaires, associations d'éducation à la nature, club CPN, centres sociaux.

Indicateurs

- Nombre d'outils disponibles.
- Nombre de structures utilisatrices.

Conditions de la réussite

- Choisir un lieu d'accueil accessible, central et bien identifié.
- Proposer des outils en bon état adaptés à différents publics.
- Enrichir progressivement et de manière participative le centre ressource.
- Communiquer régulièrement auprès des publics cibles.

Mettre en place un centre ressource avec prêt d'outils

Cette action vise à créer un centre ressource local dédié à l'éducation à la nature, permettant aux structures éducatives et associatives d'accéder à une large gamme d'outils pédagogiques en prêt : malles pédagogiques, jeux, livres, expositions portables, outils d'animation, documentation, etc. L'objectif est de mutualiser les ressources, de soutenir les porteurs de projets éducatifs et de faciliter la mise en œuvre d'actions sur le territoire.

Étapes de mise en œuvre

- ✓ Recenser les outils existants sur le territoire (auprès des associations, communes, établissements).
- ✓ Créer ou identifier un lieu de stockage et d'accueil.
- ✓ Mettre en place un système de réservation et de gestion du prêt (planning, convention d'usage, inventaire).
- ✓ Communiquer auprès des publics cibles pour faire connaître le service.
- ✓ Animer le centre ressource : conseils, formations, temps d'échanges.

Points forts

- Mutualisation des moyens au service du territoire.
- Renforcement des capacités des acteurs éducatifs.
- Favorise l'équité d'accès aux ressources pédagogiques.

Points de vigilance

- Risque de non-retour ou de dégradation du matériel : prévoir une charte d'utilisation claire.
- Continuité de la communication.

Voie de passage H : Donner accès aux outils



Objectifs

- Donner un accès à la nature pour tous (notion d'accessibilité, PMR, petits-enfants, groupes).
- Répondre au besoin du public de trouver des espaces naturels facilement accessibles.

Public visé

Habitants, familles, scolaires, publics porteurs de handicaps, groupes.

Indicateurs

- Nombre de communes bénéficiant d'un espace naturel.
- Typologie des coins nature.

Conditions de la réussite

- Concerner les opérateurs et partenaires.
- Prévoir des accès mobilité active (à pied ou à vélo).
- Développer la zone sur du foncier public.
- Communiquer pour faire connaître le site (ce qui est autorisé ou non).
- S'assurer de la mobilisation de la commune sur le long terme.

Aménager un espace de nature dans chaque commune

Cette action favorise la création ou la valorisation d'espaces de nature accessibles dans chaque commune du territoire. Ces aménagements peuvent prendre une forme variée allant d'un espace dédié à un sentier balisé (espace faiblement aménagé permettant de créer un lien à la nature de façon libre).

Ces lieux, aménagés de manière simple et respectueuse de la biodiversité (prairies fleuries, haies, mares, sentiers, jardins partagés, etc.), offrent aux habitants un contact direct avec la nature, des possibilités d'observation, de promenade ou d'activités pédagogiques. Ils constituent des espaces de proximité pour renforcer le lien social, sensibiliser à l'environnement et améliorer la qualité de vie au quotidien. Ces espaces doivent être facilement accessibles à pied ou à vélo.

Etapes de mise en œuvre

- ✓ Diagnostiquer l'existant par commune (regarder le foncier communal).
- ✓ Rencontrer les élus communaux.
- ✓ Réaliser un diagnostic écologique des zones identifiées.
- ✓ Prévoir une concertation éventuelle des habitants.
- ✓ Réaliser les aménagements ou le balisage.
- ✓ Réfléchir à une éventuelle labellisation des sites
- ✓ Inaugurer et communiquer sur la zone auprès des habitants.

Points forts

- Mise en œuvre aisée.
- Peut se faire de façon progressive.
- Rend facile l'accès aux coins de nature.

Points de vigilance

- Disponibilité du foncier public.
- Garder la naturalité et ne pas faire un parc urbain.
- Prévoir des espaces aménagés adaptés aux publics en situation de handicap.

Objectif

• Mettre à disposition d'un ensemble d'acteurs (passeurs de nature) un espace de proximité riche en biodiversité et propice aux expériences de nature.

→ Reconnexion à la nature : ces espaces sont des lieux d'expériences de nature (construction du lien à la nature, effets sur la santé...).

→ Biodiversité et écologie : ces terrains favorisent la préservation des espèces locales et servent de refuge pour la faune et la flore.

→ Lien social et attractivité : ils deviennent des lieux de rencontre, d'échanges et de partage pour les habitants. Ils rassemblent les passeurs de nature dans un projet partagé, renforçant la convergence des co-éducateurs.

Public visé

Enfants, ados, crèches et relais petite enfance, familles, groupes, associations et entreprises d'éducation à la nature, enseignants qui pratiquent *l'école du dehors*.

Indicateurs

- Nombre de terrains existants.
- Répartition des terrains sur le territoire.

Conditions de la réussite

- S'appuyer sur une structure animatrice locale
- Créer un lieu facilement accessible et fréquenté par les scolaires

Aménager des terrains dédiés aux expériences de nature

Cette action consiste à identifier et aménager, sur le territoire Seine-Eure, des espaces spécifiquement dédiés aux expériences de nature. Ces terrains, accessibles aux structures éducatives, aux associations ou aux familles, offrent un cadre sécurisé et diversifié pour mener des activités en plein air : observation, jeux libres, expérimentations, créations artistiques ou ateliers de découverte du vivant. Les aménagements resteront légers et respectueux des milieux (sentiers, zones d'observation, coin feu, espaces sensoriels, zones de biodiversité, etc.) afin de préserver le caractère naturel du site. La conception et la gestion de ces terrains se feront en concertation avec les acteurs locaux, pour garantir une appropriation partagée et une utilisation adaptée aux besoins du territoire.

Etapes de mise en œuvre

- ✓ Identifier les terrains potentiels.
- ✓ Réaliser un état des lieux donnant le potentiel des expériences de nature.
- ✓ Conduire la concertation entre plusieurs structures utilisatrices.
- ✓ Conventionner avec ces utilisateurs.
- ✓ Réaliser un plan de gestion et d'utilisation du site.

Points forts ✓

→ Création d'un lieu identifié et pérenne dédié à l'éducation à la nature.

Points de vigilance !

- Surface suffisante et sécurisation du lieu.
- Appui d'une structure animatrice.
- Risque d'abandon ou de dégradation sans gestion et animations régulières.
- Gestion de la pression due à la fréquentation.

Créer des Maisons de la Nature

Objectifs

- Offrir une vitrine des paysages et de la biodiversité d'un territoire.
- Susciter la découverte, l'émerveillement, et l'apprentissage sur des notions fondamentales des écosystèmes et de leur fonctionnement.
- Accueillir des activités immersives dans la nature.
- Avoir un lieu aménagé, riche en nature et sécurisé pour découvrir la nature.

Public visé

Scolaires, grand public, touristes, habitants, familles, etc.

Indicateurs

- Nombre d'études de faisabilité réalisées.
- Nombre de Maisons de la Nature en projet ou réalisées.

Conditions de la réussite

- S'appuyer sur une structure animatrice.
- Identifier un lieu adapté, accessible à tous et idéalement à pied, à vélo ou en transports en commun.
- Calculer et bien anticiper le budget de fonctionnement.

Les Maisons de la Nature constituent des structures d'accueil pour différents publics pouvant proposer des animations et des expositions permanentes et/ou temporaires sur les milieux naturels, la biodiversité, le patrimoine géologique, le paysage ou encore la géographie d'un territoire. Cela peut correspondre aussi bien à une structure de découverte de la Nature (comme la Maison des forêts d'Orival) qu'à un centre d'interprétation dédié à un territoire ou un milieu donné (comme la Maison de l'estuaire de Seine). Généralement adaptées à l'accueil de groupes (scolaire et périscolaire principalement), les Maisons de la Nature peuvent également être ouvertes au grand public. Elles sont gérées par une structure animatrice qui assure la gestion du site et met en œuvre un programme d'animation et d'exposition.

Etapes de mise en œuvre

- ✓ Réaliser une étude stratégique pour identifier l'opportunité et la faisabilité d'un projet de Maison de la Nature sur le territoire.
- ✓ Acquérir le foncier et construire un bâtiment / Acquérir un bâtiment existant et réaliser des travaux d'aménagement.
- ✓ Identifier une structure référente pour gérer et animer le lieu (convention/concession/régie).
- ✓ Définir les contenus, les objectifs et le fonctionnement
- ✓ Animer le site.
- ✓ Définir un modèle économique.

Points forts

- Lieu identifié et pérenne dédié à l'éducation à la nature et la découverte du patrimoine naturel local.
- Espace ressource pour enseignants, animateurs et associations.

Points de vigilance

- Vision à long terme.
- Positionnement stratégique.
- Accessibilité, notamment aux personnes en situation de handicap.
- Gestion, fonctionnement et financement.

ACTION H-4

Objectif

• Lancer une campagne de reverdissement des espaces de jeu de l'enfant : cours d'école, cours de crèches, espaces extérieurs des centres de loisirs.

Public visé

Enfants fréquentant les crèches, écoles et centres de loisirs.

Indicateurs

- Nombre d'espaces ou structures aménagés par an
- Taux d'espace désimperméabilisé (m²)

Conditions de la réussite

→ Concerner les usagers en amont du projet et pendant l'aménagement, si nécessaire.



Renaturer les espaces fréquentés par les enfants

Tous les observateurs (acteurs éducatifs, scientifiques, médecins, pédagogues,...) ont récemment pris conscience de l'aberration de mettre les enfants à jouer dans des cours d'école bétonnées et exempts d'éléments naturels et de toute forme de vie. A contrario, il est avéré que reverdir les lieux de jeu des enfants est bon pour leur santé, leur offre des possibilités de jeux multiples et plus sécurisés.

Etapes de mise en œuvre

- ✓ Identifier un opérateur (entreprise, association, bureau d'étude, structure compétente) dans la végétalisation des cours d'école.
- ✓ Lancer un appel à participation aux communes du territoire.
- ✓ Assister les communes candidates pour la mise en œuvre personnalisée de l'aménagement de la cour en concertation avec l'ensemble des parties prenantes : élus, enseignants, services techniques, parents, enfants.
- ✓ Opérer un suivi de l'aménagement.
- ✓ Recenser les actions mises en œuvre et les valoriser.

Points forts ✓

- Action innovante et communicante
- Grande attente des enseignants, parents et enfants.
- Démarche participative.
- Aides financières mobilisables.

Points de vigilance !

- Projet à long terme,
- Importance de la méthodologie participative.
- Financement lourd à la charge de la commune.
- Viser une réelle renaturation et non une "re-végétalisation".

Objectifs

- Créer et mettre à disposition un outil accessible à tous.
- Encourager la fréquentation des milieux naturels du territoire.
- Mettre en évidence les secteurs du territoire dépourvus de milieux naturels.
- Valoriser la richesse des espaces naturels du territoire.

Public visé

Professionnels de l'éducation (enseignants, animateurs, éducateurs) et les habitants.

Indicateurs

- Nombre de visites de l'outil cartographique numérique.
- Nombre d'espaces naturels recensés.

Conditions de la réussite

- Assurer la mise à jour régulière de la carte.
- Rendre l'outil simple et attractif pour tous les publics.

Réaliser et publier une carte des espaces naturels

Recenser les espaces naturels du territoire permettra d'identifier les lieux propices aux animations d'éducation à la nature. Accessible à tous, cette carte permettra notamment aux enseignants, animateurs, éducateurs, mais aussi au grand public, de repérer les espaces naturels proches de chez eux. Elle servira également à mettre en évidence les zones dépourvues de tels espaces, dans la perspective d'y créer de nouveaux lieux de nature.

Etapes de mise en œuvre

- ✓ Identifier et recenser les espaces naturels existants.
- ✓ Créer une plateforme cartographique.
- ✓ Diffuser et communiquer largement sur l'outil (site internet, réseaux sociaux, événements).
- ✓ Mettre à jour la carte régulièrement avec les nouveaux sites ou projets.

Points forts

- Outil de valorisation du patrimoine naturel local.
- Support pédagogique pour les enseignants, animateurs, éducateurs.
- Renforce la connaissance et le sentiment d'appartenance au territoire.

Points de vigilance

- Vérification régulière des accès aux sites naturels.
- Maintenance technique continue de l'outil cartographique.

« Socle de l'action collective »

Voie de passage I :
Mettre les acteurs en réseau



Objectifs

- Rendre visibles et accessibles les acteurs, leurs offres pédagogiques et domaines d'expertise.
- Favoriser l'interconnaissance.
- Stimuler la mise en réseau et les coopérations entre structures.
- Donner de la lisibilité et de la cohérence à l'offre éducative existante sur le territoire.

Public visé

Acteurs éducatifs (enseignants, animateurs, éducateurs spécialisés), associations d'éducation à la nature et à l'environnement, collectivités locales et services de l'Agglo Seine-Eure.

Indicateurs

- Nombre d'acteurs recensés et visibles sur la carte.
- Nombre de consultations de la carte en ligne.

Conditions de la réussite

- Impliquer activement les acteurs dans le partage de leurs données.
- Développer un outil simple d'utilisation, accessible et ergonomique.

Établir une carte interactive des acteurs

La mise en relation des demandeurs d'animation (école, centres de loisirs, collectivités...) avec les acteurs concernés nécessite un outil simple et à la portée de tous.

Une réponse possible est la création d'un répertoire en ligne sous la forme d'une carte interactive recensant les acteurs de l'éducation à la nature sur le territoire, avec leurs spécificités, leurs compétences et leurs propositions (formations, animations, outils pédagogiques...). L'outil devra être accessible en ligne et régulièrement actualisé afin de constituer une référence partagée par l'ensemble du réseau.

Etapes de mise en œuvre

- ✓ Recenser les acteurs locaux et collecter les informations (missions, publics cibles, ressources, coordonnées, etc.)
- ✓ Concevoir la carte interactive (choix de la plateforme, ergonomie, fonctionnalités).
- ✓ Mettre en ligne et diffuser l'outil auprès des acteurs et du grand public.
- ✓ Assurer une actualisation régulière des données et enrichir la carte au fil du temps.

Points forts

- Outil pratique et évolutif.
- Valorise la richesse et la diversité des acteurs locaux.
- Sert de référence commune aux professionnels comme au grand public.

Points de vigilance

- Mise à jour régulière de la carte.

ACTION I-2

Objectifs

- Créer une dynamique de réseau entre les professionnels de l'animation nature.
- Valoriser et diffuser les bonnes pratiques en matière d'éducation à la nature.
- Favoriser la mutualisation des outils et des retours d'expérience.
- Donner de la visibilité aux projets menés localement.

Public visé

Toutes les parties prenantes de l'éducation à la nature : professionnelles de la petite enfance, centres de loisirs, animateurs jeunesse (MJC, centres sociaux), éducateurs spécialisés ou intervenants socio-éducatifs, responsables pédagogiques, coordinateurs jeunesse, associations d'éducation à l'environnement, institutions et collectivités (élus, techniciens, référents jeunesse...), etc.

Indicateurs

- Nombre de participants par édition.
- Nombre des structures représentées.
- Nombre d'interventions ou d'animations.

Conditions de la réussite

- Motiver les parties prenantes à s'engager pour cette journée.
- Créer un format participatif, dynamique et accessible.
- Communiquer en amont et ancrer l'événement dans le temps.

Une rencontre annuelle des acteurs du PLEN

Un rendez-vous annuel à destination des professionnels et intervenants de l'animation, de la jeunesse et du champ socio-éducatif permettrait de partager des retours d'expériences, des outils pédagogiques, des pratiques inspirantes et des questionnements autour de l'éducation à la nature. Ce type de rencontre favorise la montée en compétences, la mise en réseau et la valorisation des acteurs de terrain.

Etapes de mise en œuvre

- ✓ Constituer un comité d'organisation avec les structures éducatives et partenaires intéressés.
- ✓ Choisir un lieu et une date fixe (symbolique ou repérable : printemps, rentrée, Semaine du Développement Durable, fête de la nature, etc.).
- ✓ Définir le format : plénière, ateliers participatifs, forum des initiatives, stands, visites de terrain...
- ✓ Communiquer et mobiliser les professionnels via les réseaux professionnels, newsletters, etc.
- ✓ Gérer la logistique événementielle en amont, pendant et après l'événement.

Points forts

- Renforce la coopération entre acteurs du territoire.
- Rend visible les actions et les ressources.
- Favorise l'innovation pédagogique.
- Fédère autour de l'éducation à la nature.

Points de vigilance

- Nécessite une bonne coordination.
- Renouvellement des formats pour garder l'intérêt chaque année.
- Risque de faible participation si mal anticipé ou mauvaise communication.

ACTION I-3

Objectifs

- Créer une dynamique de réseau et renforcer les liens entre les acteurs locaux.
- Mutualiser les ressources pédagogiques, outils, contacts, calendriers et actualités.
- Faciliter l'accès à l'information et aux bonnes pratiques.
- Encourager la coopération entre structures (co-animation, co-formation...).

Public visé

Animateurs et éducateurs à l'environnement, responsables de centres de loisirs et coordinateurs jeunesse, collectivités locales (techniciens, élus), associations socio-culturelles ou environnementales.

Indicateurs

→ Nombre d'utilisateurs.

Conditions de la réussite

- Choisir un outil simple, gratuit, accessible à tous.
- Animer régulièrement le réseau pour maintenir la dynamique.
- Impliquer un ou plusieurs « référents » pour modérer et actualiser.
- Communiquer de façon claire et transparente sur l'usage et les règles de fonctionnement.

Disposer d'un outil numérique partagé

Cette action vise à mettre en place un outil numérique partagé, simple et accessible, permettant aux acteurs de l'éducation à la nature (enseignants, animateurs, associations, collectivités...) de mutualiser leurs ressources, partager leurs actualités, diffuser des événements ou formations, et favoriser les échanges entre professionnels. L'outil pourra prendre la forme d'un Drive partagé, d'un groupe de messagerie ou d'une plateforme collaborative en ligne.

Etapas de mise en œuvre

- ✓ Identifier les besoins des utilisateurs.
Choisir l'outil adapté (Drive, WhatsApp, Signal, etc.).
- ✓ Créer l'outil.
- ✓ Diffuser l'outil auprès des membres du réseau.
- ✓ Animer régulièrement le réseau.

Points forts

- Création rapide et gratuite.
- Renforce la coopération entre acteurs du territoire.
- Peut servir de support de pilotage pour le suivi du PLEN.
- Rend visible les actions et les ressources.

Points de vigilance

- Risque de non-utilisation sans animation active.
- Éviter la surcharge d'informations (besoin de clarté et de hiérarchisation).

Voie de passage J : Communiquer



Objectifs

- Faire connaître le PLEN dans son contenu et sa raison d'être.
- Faire en sorte qu'il soit facilement identifié et reconnu par tous.
- Faire en sorte que les acteurs s'approprient les enjeux et s'identifient au PLEN en tant qu'ambassadeur.
- Faire connaître les bénéfices de l'éducation à la nature aux décideurs et maîtres d'ouvrage publics et privés (communes, Agglo, entreprises...).

Public visé

Tout public, mais principalement les professionnels qui vont faire vivre le PLEN, qui vont en être les ambassadeurs et principaux acteurs (enseignants, animateurs, associations, chefs de projets...), et les maîtres d'ouvrage publics et privés qui vont rendre possible sa mise en œuvre.

Indicateurs

- Nombre d'ambassadeurs.
- Nombre de participants aux événements.

Conditions de la réussite

- Mobiliser les acteurs autour d'un projet commun

Donner une visibilité au PLEN

L'élaboration du PLEN a posé les bases de sa reconnaissance plus durable auprès des acteurs qui vont ensuite le porter, à travers une co-construction de ses actions. La dynamique créée avec ces acteurs constitue son ADN. Il s'agit de la maintenir et de l'étendre pour que le PLEN vive pleinement. Pour cela, il faut :

- une identité propre, et des acteurs qui le portent (les ambassadeurs),
- une animation en continu,
- la poursuite d'un mode participatif sur la mise en œuvre des actions,
- une intégration dans les supports de communication de la collectivité et des partenaires,
- l'organisation d'événements de présentation.

Etapes de mise en œuvre

- ✓ Définir les moyens et supports de communication matériel ou numérique dédiés.
- ✓ Identifier et mobiliser des personnes ambadrices du PLEN.
- ✓ Définir les missions et modalités d'action.

Points forts ✓

- Appui du service communication de l'Agglo.

Points de vigilance !

- Maintien d'une dynamique sur le long terme.

Objectifs

- Mieux faire connaître la richesse naturelle du territoire, les accès aux espaces naturels.
- Permettre de développer la connaissance à travers les sciences participatives.
- Être le support numérique de l'animation du PLEN.
- Proposer des contenus pédagogiques accessibles à différents publics.

Public visé

Tout public.

Indicateurs

- Création de l'outil numérique
- Nombre de consultations de l'espace collaboratif.

Conditions de la réussite

- Mettre à jour régulièrement les données de la carte (nécessite un suivi cartographique).

Créer un espace numérique collaboratif pour sensibiliser et mieux faire connaître la richesse naturelle du territoire

Le PLEN doit pouvoir rayonner auprès du grand public. La mise à disposition d'un espace numérique (site internet, application de territoire Seine-Eure) pour sensibiliser et informer au service de l'éducation à la nature peut être pertinente. Cela permettra de donner de la visibilité aux acteurs du territoire et de proposer des contenus pédagogiques accessibles à différents publics (habitants, enseignants, associations, entreprises). Il peut permettre l'accès à un espace d'information collaboratif (cartographie interactive et ressources pour mieux connaître la richesse naturelle du territoire) mais également intégrer un volet participatif permettant aux citoyens de contribuer (signalement d'espèces, retour d'expérience, partage de projets, etc.). Cet espace vise à renforcer la culture commune autour de la nature et à encourager l'implication de tous dans sa préservation.

Etapes de mise en œuvre

- ✓ Créer une page internet dédiée sur le site de l'Agglo Seine-Eure qui présente le PLEN et ses ambassadeurs (avec un annuaire).
- ✓ Associer les acteurs locaux (associations naturalistes, enseignants, collectivités, habitants) pour co-construire les contenus et tester l'outil.
- ✓ Créer un espace ressource régulièrement actualisé avec des documents synthétiques de connaissance des espaces naturels du territoire.
- ✓ Créer une carte interactive avec les espaces naturels accessibles au grand public et les sentiers existants où tout le monde peut proposer des améliorations et commentaires.
- ✓ Créer un espace « bonnes pratiques ».

Points forts

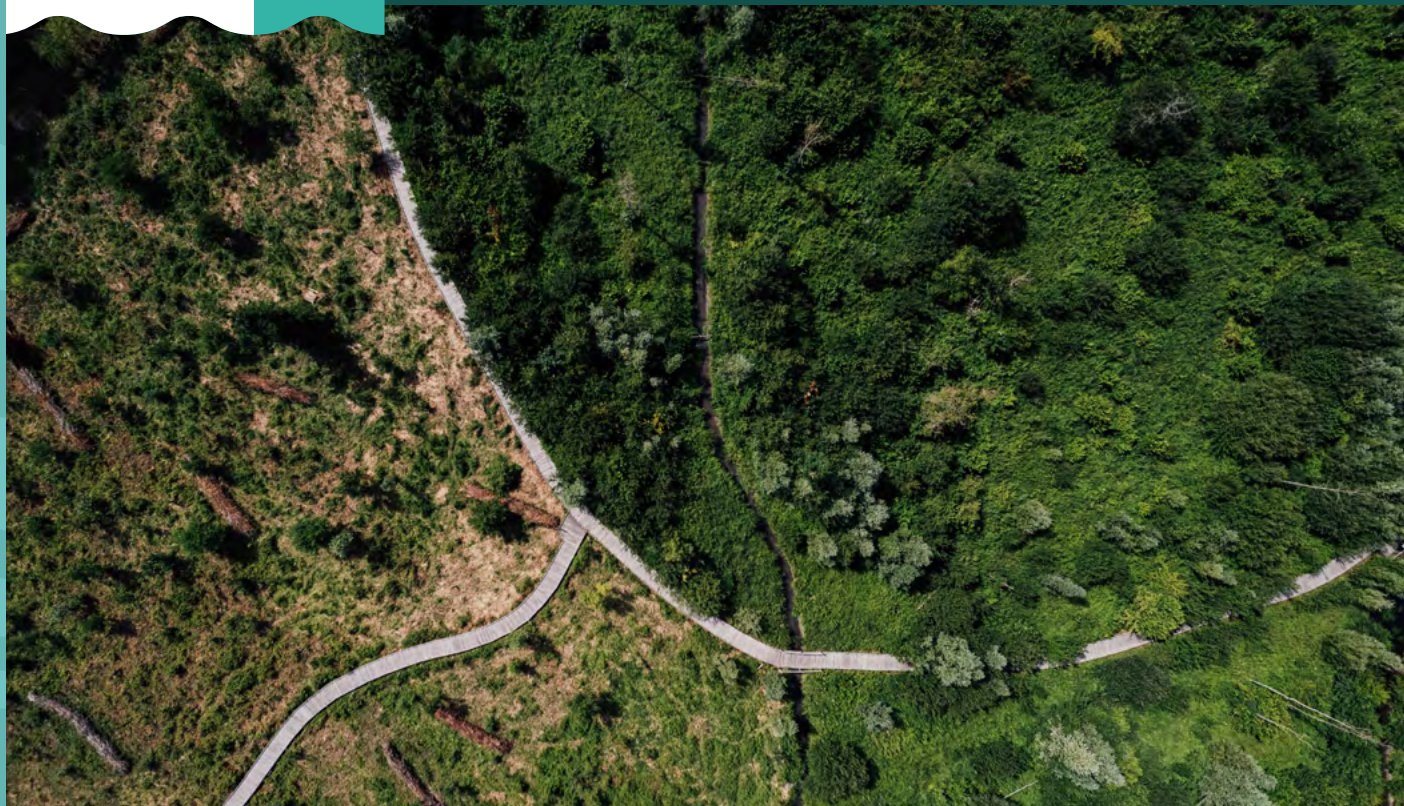
- Implication de tous les publics pour une meilleure connaissance de la nature sur le territoire.

Points de vigilance

- Coût potentiellement important selon l'outil choisi.



Voie de passage K : Gouvernance et financement



Objectifs

- Assurer un suivi collectif et transparent du PLEN.
- Favoriser la concertation et l'implication continue des acteurs.
- Valoriser les réussites et renforcer la dynamique collective.

Public visé

Acteurs du PLEN, services de l'Agglo Seine-Eure.

Indicateurs

- Nombre de réunions organisées par an.
- Nombre de membres actifs.

Conditions de la réussite

- S'assurer d'un engagement clair et durable des membres du comité.
- Prévoir un rythme de réunions adapté.

Créer et animer un Comité de Suivi

La conduite du PLEN exige la mise en place d'un comité de suivi réunissant régulièrement les **principaux acteurs concernés** (collectivités, associations, partenaires institutionnels, entreprises, éducation nationale, etc.). Ce comité aura pour mission de suivre la mise en œuvre des actions, d'assurer la cohérence des initiatives, de favoriser les échanges et de proposer des ajustements en fonction des besoins du territoire.

Etapes de mise en œuvre

- ✓ Définir la composition du comité et identifier les membres volontaires.
- ✓ Organiser des réunions régulières (au moins 1 à 2 fois par an).
- ✓ Produire des bilans intermédiaires et un rapport annuel d'avancement.
- ✓ Valoriser les actions réalisées et partager les retours d'expériences.

Points forts ✓

- Renforce la gouvernance du PLEN.
- Permet une co-construction continue et une transparence vis-à-vis des acteurs.
- Crée un espace d'échanges et d'ajustements collectifs.

Points de vigilance !

- Nécessité de maintenir une animation régulière et de donner du sens aux temps de suivi.
- Importance d'équilibrer la représentation entre les différents types d'acteurs.

Objectifs

- Conseiller et orienter les porteurs de projets vers les financements adaptés.
- Déposer au moins 1 projet/an sur le territoire Seine-Eure au fonds #NormandieEnTransition.
- Identifier des projets à soumettre à des mécènes.

Public visé

Associations, gestionnaires d'espaces naturels, collectivités, établissements scolaires.

Indicateurs

- Nombre de projets accompagnés.
- Volume de financements mobilisés.

Conditions de la réussite

- Anticiper les AAP et identifier les projets à soutenir.

Mobiliser des fonds

L'ANBDD (Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable) développe un service d'aide à la **recherche de financements** pour toutes les structures souhaitant se lancer dans l'élaboration de projets, portant sur le maintien, la restauration ou encore la valorisation de la biodiversité normande. Elle propose un accompagnement personnalisé pour chaque **porteur de projets** : identification des besoins et des ressources des acteurs, échange sur les idées de projets, identification du dispositif d'aide le plus pertinent et recherche de partenaires, relais entre les porteurs de projets et les financeurs, conseils et propositions constructives, etc.

L'ANBDD organise des **formations**, des **ateliers** et des **journées thématiques** pour présenter en détail les différents programmes, les principaux besoins régionaux, faire se rencontrer des partenaires, favoriser les brainstormings, etc. Elle anime également « Mécénaturel Normandie », une dynamique régionale en faveur du mécénat environnemental. Il a pour ambition de rapprocher le monde de l'entreprise et de la protection de la nature.

Enfin, dans le cadre des Stratégies Normandes d'Accompagnement à la Transition Ecologique (SNATE) et Régionale pour la Biodiversité (SRB), il a été proposé de créer **#NormandieEnTransition, un fonds de financement participatif** favorisant l'émergence de projets de sensibilisation pour la transition écologique. Développé par la Région Normandie, l'ANBDD et la plateforme Ulule, ce fonds permet, pour toute collectivité ou association, de financer des projets via du financement participatif, complété par un co-financement régional.

Etapes de mise en œuvre

- ✓ Organiser un temps de présentation du service ANBDD aux acteurs du PLEN.
- ✓ Recenser des projets mures en attente de financements.
- ✓ Anticiper l'appel à projets (AAP) #NormandieEnTransition en montant des projets bien en amont.

Points forts ✓

- Forte capacité de financements des projets.

Points de vigilance !

- Anticipation nécessaire pour candidater à l'AAP

Objectifs

- Garantir la mise en œuvre des actions prévues dans le PLEN.
- Permettre aux communes et aux structures locales de développer des projets, actions, lieux,... dédiés à l'éducation à la nature.
- Soutenir les formations, les aménagements et les animations nature.

Public visé

Établissements scolaires, structure d'éducation à la nature (microentreprises, associations), collectivités

Indicateurs

→ Nombre de communes ou structures mobilisant des fonds pour l'éducation à la nature.

Conditions de la réussite

- Mobiliser des fonds sur la durée.
- Flécher les fonds vers des actions dédiées à l'éducation à la nature.

Dédier des financements aux actions d'éducation à la nature

Cette action vise à garantir des moyens financiers pour soutenir et développer les initiatives d'éducation à la nature sur le territoire. En mobilisant différents financements, l'objectif est de permettre la mise en œuvre des actions du PLEN, telles que : création d'outils pédagogiques, acquisition ou aménagement de sites naturels, formations, organisation d'événements, animations, etc.

Étapes de mise en œuvre

- ✓ Identifier les besoins de financement.
- ✓ Identifier les financements existants et inciter à la création de fonds dédiés à la nature pour soutenir les projets d'acquisition, d'aménagement ou de restauration de sites naturels.
- ✓ Encourager les communes à allouer un budget dédié aux actions d'éducation à la nature.

Points forts ✓

→ Pérennisation des actions PLEN.

Points de vigilance !

→ Accepter de dégager des fonds dédiés à l'éducation à la nature, "au détriment" d'autres projets.

Ils peuvent vous aider !

L'Agglo Seine-Eure a établi cette proposition de Plan Local d'Éducation à la Nature grâce à la mobilisation d'associations, de structures éducatives, de partenaires institutionnels, d'entreprises locales et de différents services de la collectivité. Par leur expertise, leur connaissance du terrain, leurs retours d'expérience et leur implication dans les temps de concertation, ces acteurs ont contribué à la construction de ce document. Le PLEN est donc le fruit d'une démarche collective et participative, portée par un réseau d'acteurs engagés sur le territoire.

Au-delà de cette phase d'élaboration, **ces acteurs constituent également des ressources précieuses pour la mise en œuvre concrète des fiches actions.** Qu'il s'agisse d'accompagner des porteurs de projet, d'animer des actions sur le terrain ou de mobiliser des compétences spécifiques, chacune de ces structures est susceptible d'accompagner la mise en œuvre des actions proposées.

Scannez le QR code ci-dessous et retrouvez sur notre site internet un panel de contacts favorisant les coopérations et l'émergence de projets en faveur de l'éducation à la nature.

Contactez-les !







Ce document est édité par la Communauté d'agglomération Seine-Eure

1 place Thorel, 27400 Louviers

Coordination éditoriale : Agglo Seine-Eure / CARDERE

Rédacteurs : Lisa Depriester, Anne-Sophie Defonte, Maud Le Soudéer (Agglo Seine-Eure), François Lenormand (CARDERE)

Création graphique : Willy Hangard, Manon Bechet (Agglo Seine-Eure)

Crédits photos : Agglo Seine-Eure / Les Petits Pas / CARDERE / Adobe Stock

Impression : Imprimerie Repro Service, Bosroumois

Papier recyclé

Mai 2026



Communauté d'agglomération Seine-Eure

Direction du Cycle de l'eau
et de la Nature

Service Biodiversité

milieux.naturels@seine-eure.com

02 32 50 89 77



Hôtel d'Agglomération Seine-Eure
1, Place Thorel
27400 Louviers

Q | www.agglo-seine-eure.fr

Suivez-nous sur

